

INDICATEURS ET CRITERES DE PERFORMANCE

2005-2006



Alliance des Grandes Ecoles Rhône-Alpes

27 juillet 2006

Chef de projet : Philippe SARDIN, Directeur de l'ENTPE

SOMMAIRE

I- Explications générales.....	4
1- Charte d'usage de la démarche Indicateurs et Critères de performance de l'AGERA.	4
1-1 Rappel des objectifs recherchés	4
1-2 Engagements pris par les membres de l'AGERA.....	4
1-3 Moyens et usages	4
2- Méthode de travail	5
3- Les nouveautés apportées en 2005-2006	5
4- Le comité de pilotage.....	6
5- Taux de réponse pour l'enquête 2005-2006.....	7
5-1 Ecoles d'ingénieurs.....	7
5-2 Ecoles d'architecture.....	7
5-3 Ecoles de management.....	7
5-4 Ecoles à enseignement multiple ou spécialisé	7
II- Présentation des indicateurs de performance 2005-2006	8
1- Des écoles ouvertes.....	9
1-1 Pourcentage de mobilité étudiante \geq à 3 mois (= A1)	10
1-1-b Nombre moyen de semaines passées à l'étranger par élève d'une promotion (= A1b).....	12
1-2 Pourcentage d'étudiants étrangers (= A2).....	13
1-3 Pourcentage de diplômés travaillant à l'étranger (= A3).....	15
1-4 Pourcentage du temps de formation consacré aux projets individuels ou collectifs (=A4)	16
1-5 Pourcentage du temps programmé consacré aux matières d'ouverture (=A5).....	17
1-7 Pourcentage de l'enseignement assuré par des professionnels issus des entreprises (= A7).....	18
1-8 Pourcentage d'étudiants engagés dans des activités associatives responsabilisantes (= A8).....	20
1-9-a Pourcentage d'élèves boursiers sur critères sociaux (= A9).....	21
1-9-b Féminisation	22
2- Débouchés et insertion professionnelle des diplômés	24
2-1 Salaire moyen brut annuel de première embauche	25
2-2 Placement et insertion professionnelle des diplômés : durée de recherche d'emploi	26
2-4 Taux de formation complémentaire (=B4)	27
2-5 Rapport de la durée de stage sur la durée de formation (=B5)	29
2-6 Pourcentage d'étudiants poursuivant en thèse (=B6).....	30
2-7 Nombre estimé des anciens en activité	31

3- Appui pour l'innovation et le développement économique.....	32
3-1 Part de l'activité de recherche dans le budget consolidé de l'établissement (=C1)	33
3-2-a Formation continue : nombre de jours INTRA (=C2a)	34
3-2-b Formation continue : nombre de jours INTER (=C2b)	35
3-3 Taxe d'apprentissage par élève (=C3)	36
3-4 Participation des socio-professionnels aux instances de direction (=C4).....	37
3-6 Pourcentage d'embauchés en Rhône-Alpes (=C6)	40
3-7 Part du CA formation continue dans le budget consolidé de l'établissement (=C7)	41
3-8 Chiffre d'affaires par enseignant-chercheur (=C8)	42
3-9 Pourcentage d'HDR parmi les enseignants-chercheurs (=C9)	43
3-10 Nombre de thèses en cours dans les établissements encadrées par les enseignants-chercheurs (=C10)	44
3-11 Indicateurs relatifs à l'ouverture sociale	44

III- Présentation des critères de performance 2005-2006 : le projet pédagogique 45

Critère n°1 : évaluation structurée de la formation auprès des étudiants, diplômés, employeurs	45
1- L'école a-t-elle mis en place et utilise-t-elle une évaluation structurée portant sur un panel ?	45
Critère n°10 : flexibilité des contenus pédagogiques	47
2- Quels facteurs font évoluer le programme pédagogique ?.....	47
Critère n°12 : activités para-scolaires extérieures des futurs diplômés.....	47
3- Existe-t-il une politique d'encouragement des activités para-scolaires ?.....	47
Critère n°4 : ouverture sociale et humanitaire.....	48
4- Existe-t-il un engagement dans des actions sociales et/ou humanitaires ?	48
Critère n°5 : exigence d'un niveau en langues étrangères	49
5- L'école a-t-elle rendu obligatoire un niveau en langues étrangères pour l'obtention du diplôme ?	49
Critère n°13 (nouveau) : place des TICE dans le projet pédagogique	50
6- Quelle est la place accordée aux TICE * dans le projet pédagogique ??.....	50

I- Explications générales

1- Charte d'usage de la démarche Indicateurs et Critères de performance de l'AGERA

1-1 Rappel des objectifs recherchés

1. Usage collectif AGERA : rendre compte collectivement des principaux éléments caractéristiques des missions des Grandes Ecoles à leurs partenaires (élèves, parents, entreprises, collectivités), et assurer la promotion des Grandes Ecoles de Rhône-Alpes.
2. Usage dans chaque établissement : améliorer la performance, le fonctionnement interne de chacun des membres de l'AGERA ; doter la direction d'un noyau de tableau de bord.

1-2 Engagements pris par les membres de l'AGERA

- Les écoles renseignent chaque année les deux questionnaires "Indicateurs" et "Critères".
- Le Président, le Bureau et la Déléguée de l'AGERA s'engagent à ne pas publier d'information concernant telle ou telle école membre, que ce soit en externe ou en interne.
- Les écoles sont libres de l'usage des renseignements qui les concernent directement.

1-3 Moyens et usages

Les indicateurs ont un usage :

- **Interne** : présentés sous forme agglomérée par "groupes homogènes d'écoles" ou pour l'ensemble des écoles de l'AGERA, ils permettent à chacun de se situer et d'échanger à l'intérieur de l'Alliance.
- **Externe** : présentés sous forme agglomérée par "groupes homogènes d'écoles" ou pour l'ensemble des écoles de l'AGERA, ils ne sont communiqués et commentés qu'après accord explicite des membres. Une école pourra communiquer sur elle-même en utilisant des indicateurs labellisés AGERA.

En aucun cas, il ne sera publié des éléments qui permettraient un "classement" des écoles entre elles.

2- Méthode de travail

La démarche "indicateurs et critères de performance" a été lancée en 1996 à l'initiative de la **Conférence des Directeurs des Grandes Ecoles de la Région Rhône-Alpes (CDGERA)**.¹ Cette institution, devenue "AGERA" en mai 2000, regroupe à ce jour 37 établissements : 21 écoles d'ingénieurs, 6 écoles de management, 3 écoles d'architecture, 7 écoles à enseignement spécialisé.

L'objectif recherché n'est pas d'évaluer la performance de gestion ou de productivité mais :

- D'aider les établissements à améliorer leurs performances dans une logique de benchmarking sur un certain nombre d'indicateurs significatifs de leur activité.
- D'utiliser ces indicateurs pour le pilotage de leur propre établissement.
- De maîtriser la communication réalisée auprès de la presse, des tutelles et des partenaires institutionnels.

Cette action s'inscrit dans le cadre d'une démarche qualité.

Les ratios concernent la formation initiale, l'ouverture vers l'international, l'ouverture sur le monde socio-économique, le placement des diplômés et l'insertion professionnelle.

Huit vagues d'enquêtes ont déjà eu lieu : en 1997-1998, 1998-1999, 1999-2000, 2000-2001, 2001-2002, 2002-2003, 2003-2004 et 2004-2005.

Chaque campagne comprend deux types d'enquêtes : une dénommée « **Indicateurs de Performance** », données quantitatives permettant de calculer des ratios, l'autre appelée « **Critères de Performance** », composée de résultats qualitatifs.

A noter que chaque année, lors de la conférence de presse de l'AGERA, une sélection d'indicateurs de performance est présentée à la presse régionale et nationale.

3-Les nouveautés apportées en 2005-2006

Pour cette nouvelle campagne, de nouvelles questions ont été intégrées au questionnaire **Indicateurs**, sur le thème "Ouverture sociale - diversification des recrutements" :

- Q35 : nombre d'étudiants du cursus inscrits dans une filière apprentissage.
- Q36 : nombre d'individus inscrits dans un programme de formation continue diplômante (dont proportion finançant son programme par soi-même).
- Q37 : nombre de diplômés à ce jour par VAE.
- Q38 : nombre de candidats VAE ayant eu une validation partielle et étant engagés dans le dispositif d'obtention du diplôme.

En outre, la question Q22 sur l'activité de recherche a été légèrement étoffée et scindée en deux questions : une première concernant le nombre de chercheurs et d'enseignants chercheurs dans l'établissement, une seconde portant sur le nombre de thèses en cours suivies par les enseignants de l'école (dont la proportion de thèses CIFRE).

¹ Cette démarche bénéficie du soutien de la Région

En ce qui concerne l'**enquête Critères**, le principe établi pour la campagne 2002-2003 a été maintenu : celui-ci consiste à traiter un tiers des critères par an sur un cycle de 3 ans. Pour cette année 2005-2006, les questions portaient sur le « Projet pédagogique ».

Pour mémoire, les autres parties du questionnaire traitées sur les deux autres années du cycle sont :

- Stratégie d'établissement et démarche qualité (campagne 2003-2004) : critères n°2 et n°7.
- Création de valeurs et les relations avec les milieux économiques (campagne 2004-2005) : critères n°3, 6, 8, 9 et 11.

La synthèse qui est présentée a pour vocation de mettre en évidence les réponses apportées afin de **valoriser les échanges autour des bonnes pratiques**.

4- Le comité de pilotage

C'est l'instance de pilotage de cette action : composé de personnes représentant les différentes écoles membres, il a à sa tête Philippe SARDIN (directeur de l'ENTPE) en tant que chef de projet. Le rôle du comité de pilotage est de définir les grandes orientations de la démarche et de prévoir les évolutions à venir.

Les autres membres sont :

- Juliette BURGUY (ENTPE)
- Philippe LEQUENNE (Ecole d'Architecture de Grenoble)
- Jean NOCQUET (ISARA)
- Gérard NOYEL (ISTASE)
- Martin RAYNAUD (INSA de Lyon)
- Christian SEGAUD (CPE)

L'ensemble du travail est coordonné par la Déléguée Générale de l'AGERA (Emmanuelle ROY) qui réalise la collecte et la saisie des données, le traitement statistique des enquêtes et la production du rapport de synthèse.

5- Taux de réponse pour l'enquête 2005-2006

5-1 Ecoles d'ingénieurs

1. CPE Lyon
2. ECAM
3. ECL
4. EFPG (INPG)
5. ENISE
6. ENSEEG (INPG)
7. ENSERG (INPG)
8. ENSGI
9. ENSHMG (INPG) (questionnaire Indicateurs uniquement)
10. ENSIEG (INPG)
11. ENSM-SE
12. ENSPG (INPG)
13. ENTPE
14. INPG (Fédération)
15. INSA de Lyon
16. ISARA
17. ISTASE
18. ITECH

5-2 Ecoles d'architecture

19. Ecole d'Architecture de Grenoble
20. Ecole d'Architecture de Lyon
21. Ecole d'Architecture de Saint-Etienne

5-3 Ecoles de management

22. EM Lyon
23. ESC Chambéry
24. ESC Grenoble (questionnaire Indicateurs uniquement)
25. ESC Saint-Etienne
26. IDRAC Lyon

5-4 Ecoles à enseignement multiple ou spécialisé

27. ENSAM Chambéry (questionnaire Indicateurs uniquement)
28. Ecole Nationale Vétérinaire de Lyon

Soit :

*** Pour le questionnaire Indicateurs, un total de 28 écoles sur 37 membres (75,7 %) : 18 écoles d'ingénieurs, 3 écoles d'architecture, 5 écoles de management, 2 écoles à enseignement spécialisé.**

A noter que les 28 répondants à cette enquête rassemblent 16 454 élèves de 2nd cycle (dont 6 158 filles et 10 296 garçons), et 4 671 diplômés en 2005.

*** Pour le questionnaire Critères, un total de 25 réponses sur 37 établissements membres (67,6 %) : 17 écoles d'ingénieurs, 3 écoles d'architecture, 4 écoles de management et 1 écoles à enseignement spécialisé.**

II- Présentation des indicateurs de performance 2005-2006

Cette année, 28 écoles ont donc répondu à l'enquête Indicateurs. Les données communiquées portaient :

- ↳ Principalement sur l'année 2005
- ↳ Pour l'insertion professionnelle des étudiants, sur les promotions 2004 à 2005

Les résultats sont présentés **graphiquement par ordre croissant**.

Une lettre est attribuée à chaque école, ce qui lui permet de situer son positionnement pour chaque graphique présenté.

Comme chaque année, chaque école recevra sous pli confidentiel la signification de l'ensemble des lettres.

Le code couleur des **graphiques** a été établi suivant les familles d'école :

Noir : écoles d'ingénieurs

Bleu : écoles de management

Vert : écoles d'architecture

Rose : écoles à enseignement multiple ou spécialisé

Pour chaque graphique, **les résultats moyens des écoles sont communiqués de façon générale** et ensuite par famille d'écoles.

La moyenne calculée est une moyenne pondérée selon le nombre d'étudiants de chaque école. Les résultats sont ensuite mis en perspective avec ceux des années précédentes.

La présentation des résultats Indicateurs est organisée en **trois grandes parties**, correspondant aux trois points clés de performance des grandes écoles mis en avant lors de la conception du système :

- 1) Des écoles ouvertes
- 2) Débouchés et insertion professionnelle des diplômés
- 3) Appui pour l'innovation, la recherche et le développement économique

1- Des écoles ouvertes

Indicateurs présentés :

Ouverture internationale

1-1 : Pourcentage de mobilité étudiante égale ou supérieure à 3 mois

1-1-b : Nombre moyen de semaines passées à l'étranger par élève d'une promotion

1-2 : Pourcentage d'étudiants étrangers

1-3 : Pourcentage de diplômés travaillant à l'étranger

1-4- *Ouverture sur le monde professionnel* : pourcentage du temps de formation consacré aux projets individuels ou collectifs

1-5- *Ouverture sur la société* : pourcentage du temps programmé consacré aux matières d'ouverture

1-7- *Ouverture sur le monde professionnel* : pourcentage de l'enseignement assuré par des professionnels issus des entreprises

1-8- *Ouverture sur la société* : pourcentage d'étudiants engagés dans des activités associatives responsabilisantes

1-9-a- Pourcentage d'élèves boursiers sur critères sociaux

1-9-b- Féminisation

1-10- Origine du recrutement des écoles

1-1 Pourcentage de mobilité étudiante \geq à 3 mois (= A1)

Définition du ratio : il est le rapport de l'effectif d'élèves diplômés 2005 attestant d'une mobilité vers l'étranger \geq 3 mois au cours de la période « après Bac + 2 jusqu'au diplôme principal » sur l'effectif diplômé de la promotion sortie en 2005.

La moyenne globale de l'échantillon représenté est de 53 % : 53 % des étudiants des Grandes Ecoles de la région partent à l'étranger pour une période d'au moins 3 mois, taux en légère baisse par rapport à l'année dernière.

En 2004-2005, la moyenne était de 55 %.

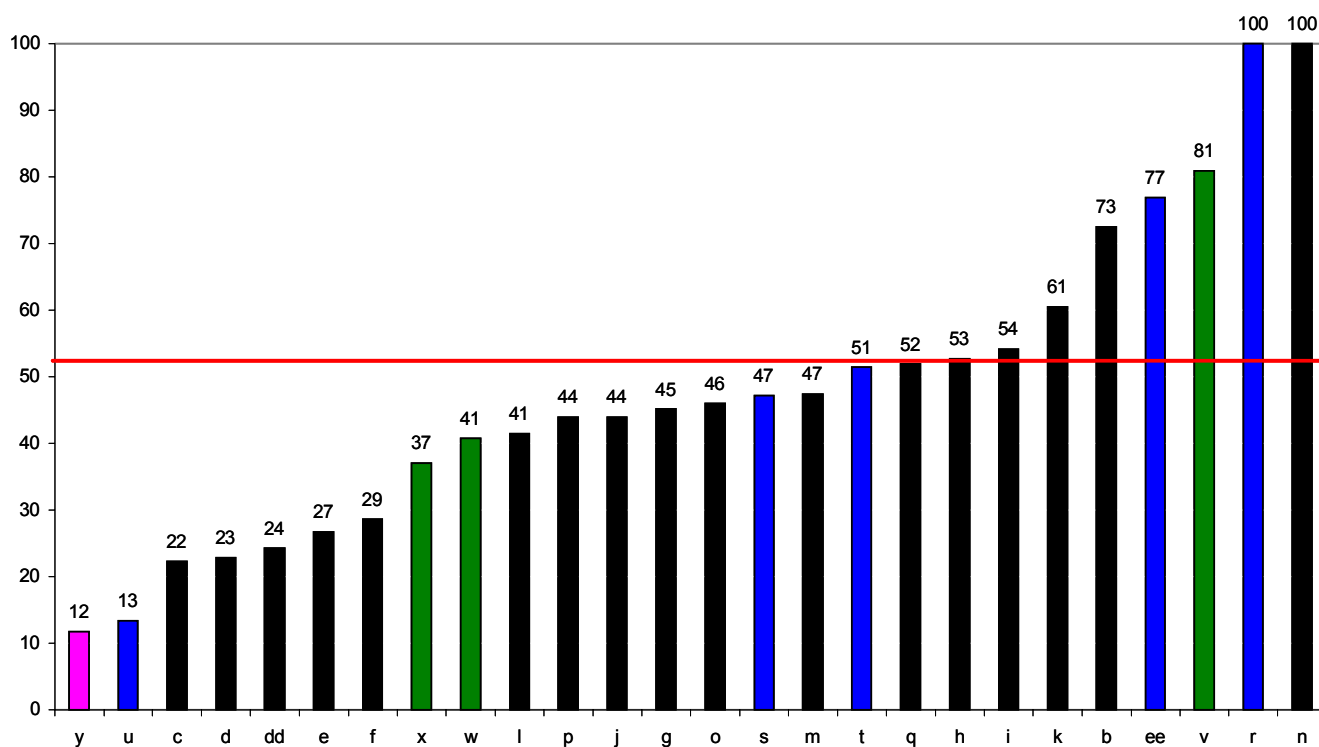
En 2003-2004, elle était de 52 %.

En 2002-2003, de 51 %.

En 2001-2002, la moyenne globale était de 57 % (avec une base statistique plus faible).

En 2000-2001 de 56 % (avec une base statistique également plus faible).

Pourcentage de mobilité > ou = à 3 mois



Moyenne pondérée, par famille d'écoles :

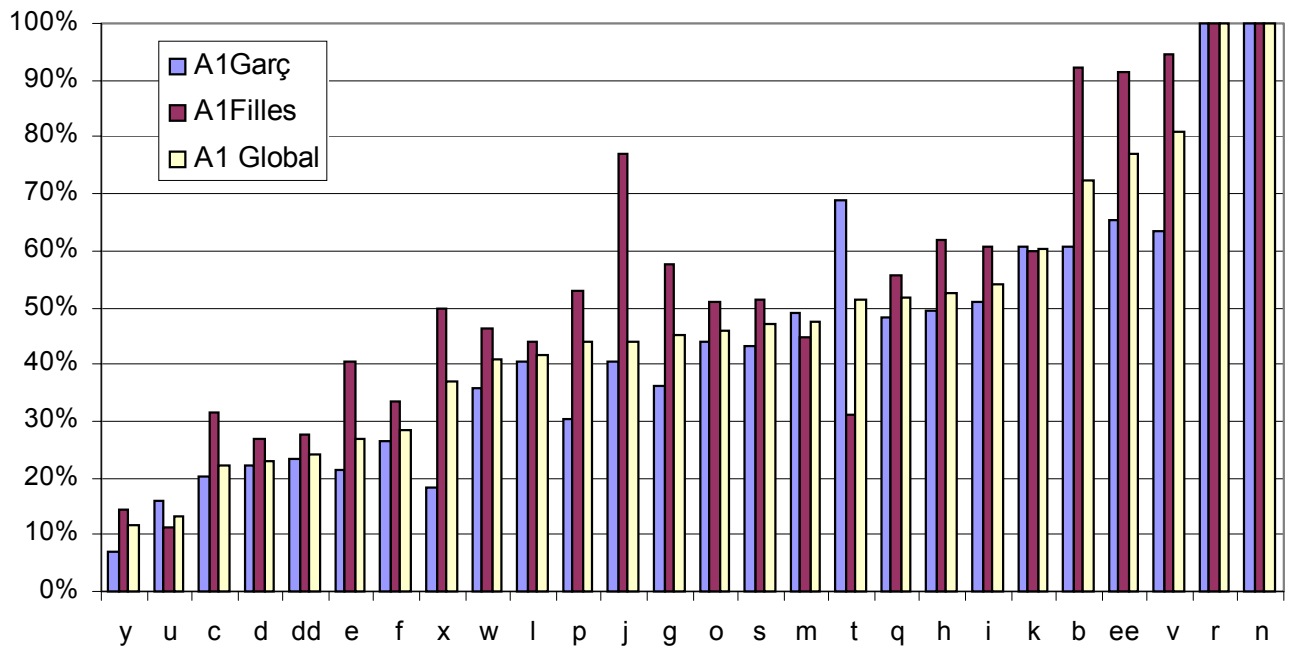
Ecoles d'ingénieurs : 47 %

Ecoles de management : 69 %

Ecoles d'architecture : 58 % (en nette hausse)

Ecoles à enseignement spécialisé : non significatif (1 seule réponse)

Pourcentage de mobilité étudiante > ou = à 3 mois selon le sexe des élèves



1-1-b Nombre moyen de semaines passées à l'étranger par élève d'une promotion (= A1b)

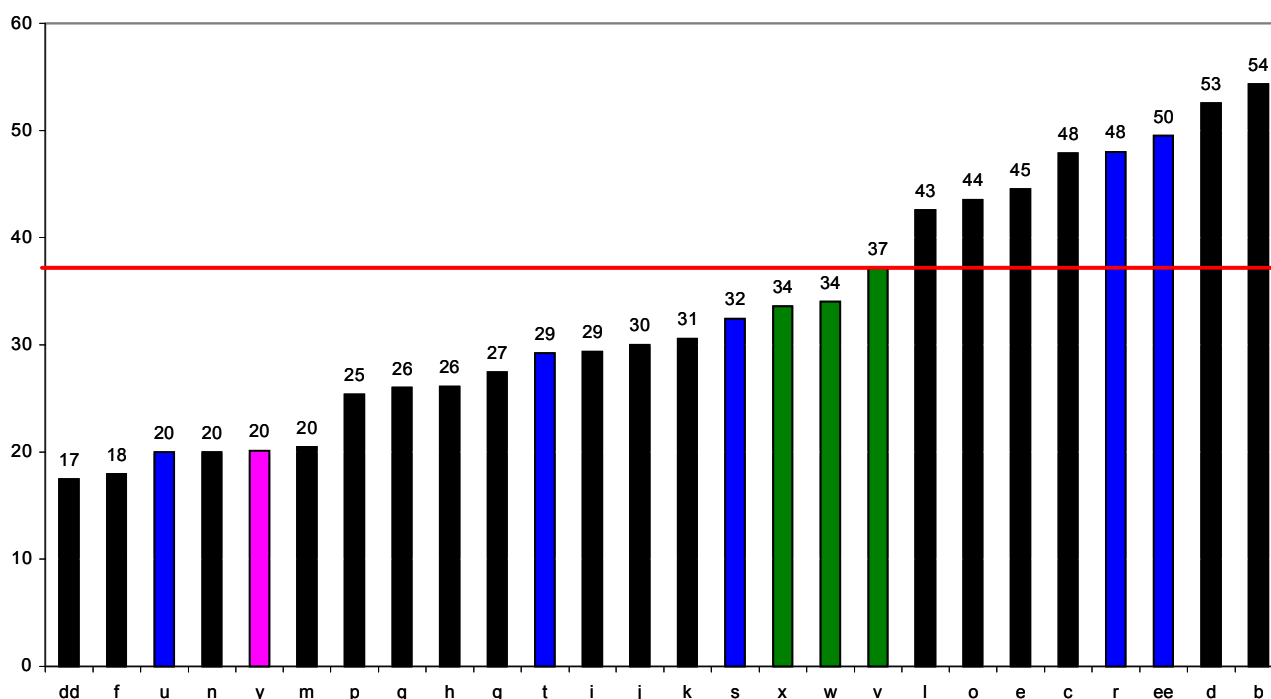
Définition du ratio : il est le rapport entre le nombre cumulé de semaines passées à l'étranger (échanges académiques, stages industriels ou linguistiques) « après Bac + 2 jusqu'au diplôme principal » par les élèves diplômés en 2005, et l'effectif diplômé en 2005 attestant d'une mobilité ≥ 3 mois au cours du cursus « après Bac + 2 jusqu'au diplôme principal ».

La moyenne générale se stabilise depuis 3 années, en se maintenant à **37 semaines**.

En 2002-2003 la moyenne était de 41 semaines.

Rappelons que la comparaison avec les années antérieures à 2002 n'est pas possible car le mode de calcul a été modifié : le dénominateur totalise les élèves diplômés ayant eu une mobilité au cours de leur cursus alors qu'auparavant il totalisait tous les diplômés.

Nombre moyen de semaines passées à l'étranger par élève d'une promotion



Moyenne pondérée, par famille d'écoles :

Ecoles d'ingénieurs : 38 semaines

Ecoles de management : 39 semaines

Ecoles d'architecture : 35 semaines

Ecoles à enseignement spécialisé : non significatif (1 seule réponse)

Les moyennes des différentes catégories d'écoles se rapprochent.

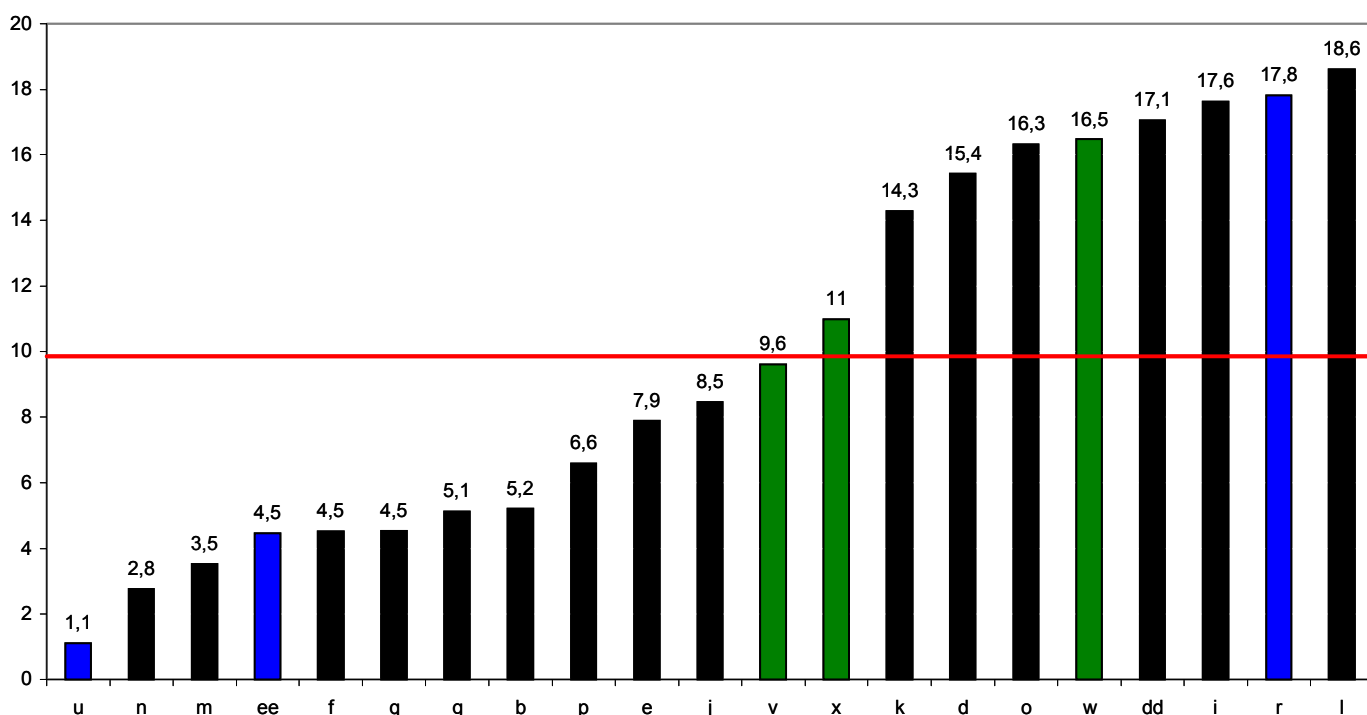
1-2 Pourcentage d'étudiants étrangers (= A2)

Définition du ratio : il est le rapport de l'effectif total d'étudiants étrangers inscrits ou en séjours d'échange « après Bac + 2 jusqu'au diplôme principal » au 15 octobre 2005 sur l'effectif total d'élèves inscrits « après Bac + 2 jusqu'au diplôme principal » au 15 octobre 2005.

La valeur moyenne est de **10 %**, la même que l'année précédente.

De 2000-2001 à 2003-2004 elle a fluctué entre 10 % et 12 %.

**Pourcentage d'étudiants étrangers dans les effectifs
(suivant le cursus ou en séjour d'échange)**



Moyenne pondérée, par famille d'écoles :

Ecoles d'ingénieurs : 11 %

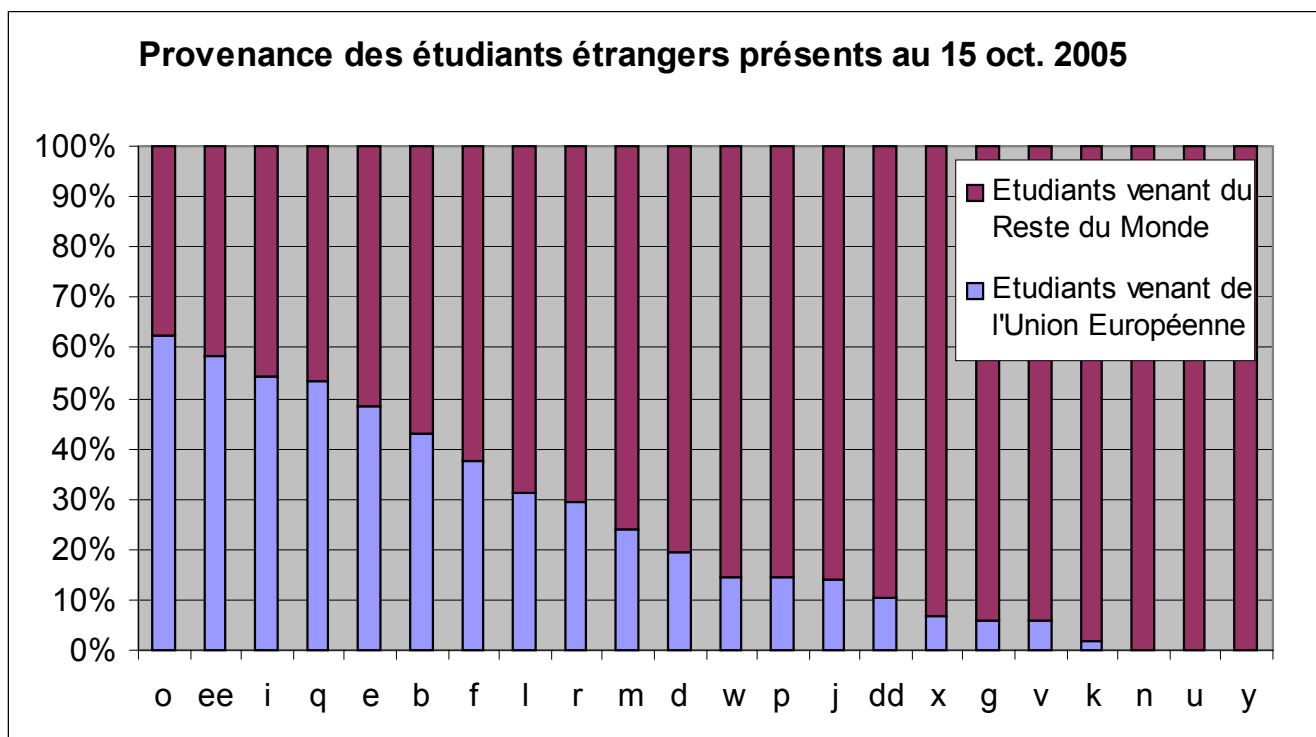
Ecoles de management : 8 %

Ecoles d'architecture : 12 %

La moyenne pour les écoles d'architecture était de 16 % en 2003-2004 et de 20 % en 2004-2005.

En valeur absolue, le nombre d'élèves étrangers intégrés aux cursus au 15 octobre 2005 des 28 écoles répondantes s'élève à 1 658, dont 590 étudiants en provenance d'Union Européenne et 1068 du "Reste du Monde".

La provenance de ces étudiants d'Union Européenne et du Reste du Monde se répartit comme suit :



1-3 Pourcentage de diplômés travaillant à l'étranger (= A3)

Définition du ratio : il est le rapport du nombre d'expatriés et de diplômés en 2005 travaillant à l'étranger et ayant répondu à l'enquête CGE, sur le nombre de diplômés de la promotion 2005 ayant répondu à l'enquête.

La valeur moyenne remonte cette année à **8,8 %**, contre **7,2 %** en 2004-2005.

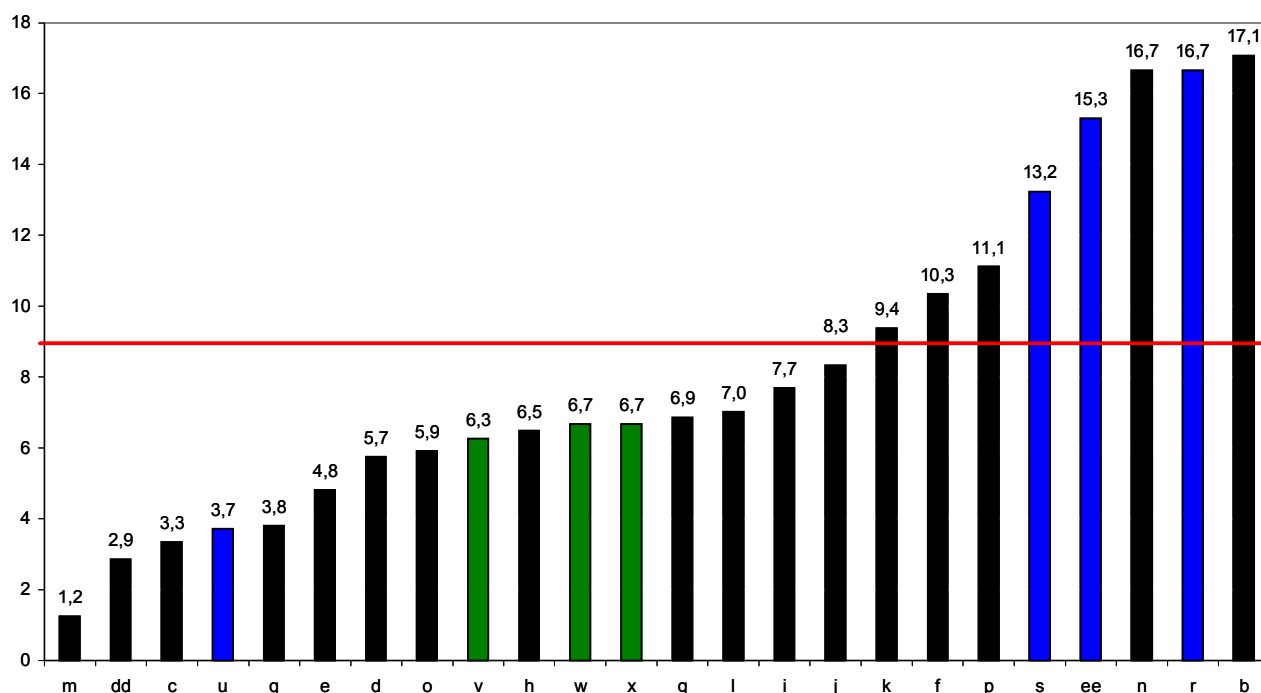
En 2003-2004 la moyenne était de 8 %.

En 2002-2003 elle était de 11 %.

En 2001-2002 elle était de 7 %.

En 2000-2001 elle était de 15 %.

Pourcentage de diplômés 2005 travaillant à l'étranger



Moyenne pondérée, par famille d'écoles :

Ecoles d'ingénieurs : 7,4 %

Ecoles de management : 13,7 %

Ecoles d'architecture : 6,5 %

1-4 Pourcentage du temps de formation consacré aux projets individuels ou collectifs (=A4)

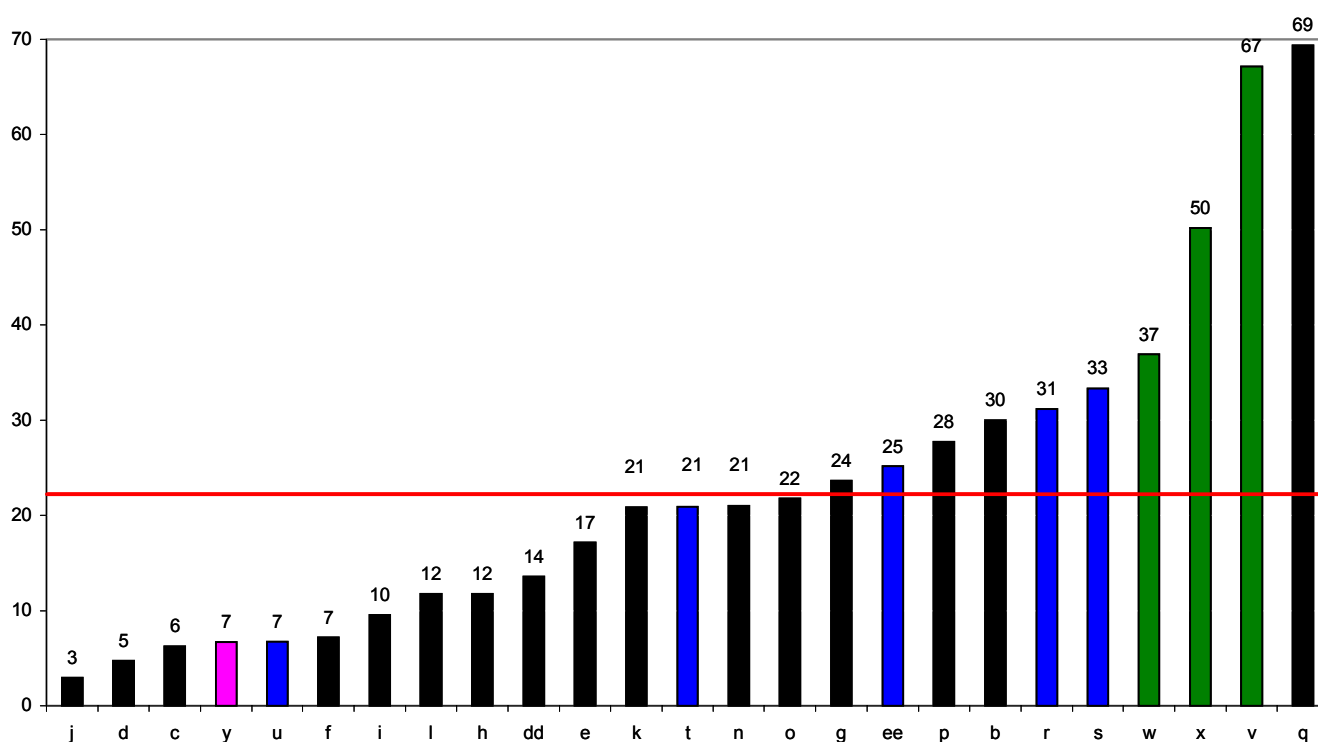
Définition du ratio : il est le rapport de la durée totale en heures par élève programmées consacrée aux enseignements par projets « après Bac + 2 jusqu'au diplôme principal » sur la durée en heures par élève programmées du cursus « après Bac + 2 jusqu'au diplôme principal ».

La valeur moyenne pour 2005-2006 est de **23 %**, en assez nette baisse.

En 2004-2005, la moyenne atteignait 30 %, en 2003-2004 le taux était de 27 %, en 2002-2003 elle était de 26 %, en 2001-2002 de 30 %, en 2000-2001 de 25 %.

Rappelons que la définition de cet indicateur comprend les heures d'enseignement liées aux projets et de tutorat et les heures de travail personnel, en cohérence avec la définition des ECTS correspondants.

Pourcentage du temps de formation consacré aux projets individuels ou collectifs



Moyenne pondérée, par famille d'écoles :

Ecoles d'ingénieurs : 18 %

Ecoles de management : 29 %

Ecoles d'architecture : 53 %

Ecoles à enseignement spécialisé : non significatif (1 seule réponse)

1-5 Pourcentage du temps programmé consacré aux matières d'ouverture (=A5)

Définition du ratio : il est le rapport de la durée totale des heures élèves programmées consacrées à un enseignement « d'ouverture » par rapport aux matières « standard » de chaque école sur la durée en heures par élève programmées « après Bac + 2 jusqu'au diplôme principal » (hors stages mais en incluant les enseignements par projets, en moyenne toutes filières confondues).

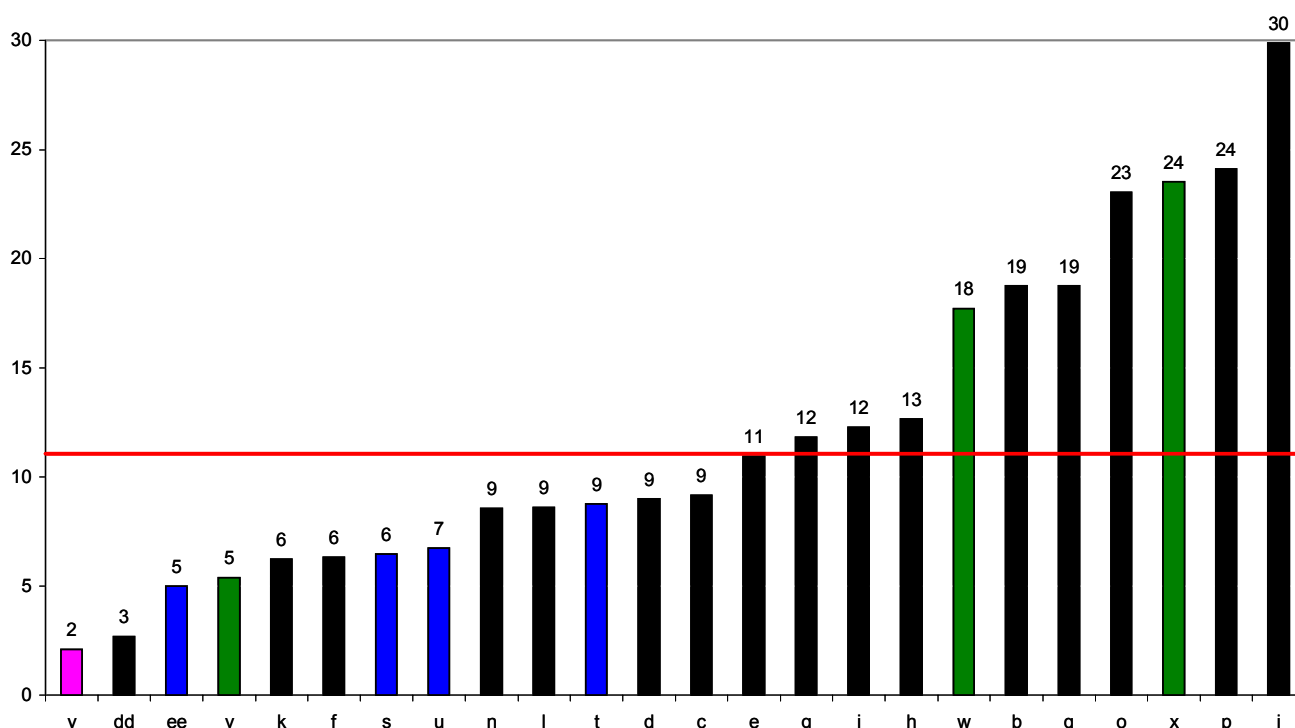
Est considérée comme une "matière d'ouverture" une matière qui n'est pas au cœur de la formation dispensée mais qui constitue une ouverture vers d'autres centres d'intérêt. La notion est différente selon la formation.

Cet indicateur est à prendre avec précaution : si pour les écoles d'ingénieurs et d'architecture, la liste de ce que comprend les matières d'ouverture a été définie (voir Glossaire à la fin du questionnaire Indicateurs), c'est beaucoup plus délicat pour les écoles de management (qui par définition ont un enseignement ouvert) et les écoles à enseignement spécialisé.

La valeur moyenne en 2005-2006 est de **11 % contre 12 % pour les deux campagnes précédentes.**

En 2002-2003 cette moyenne s'élevait déjà à 11 %, en 2001-2002, le taux était de 9 % ; en 2000-2001 il atteignait 13 %.

Pourcentage du temps de formation consacré aux "matières d'ouverture"



Moyenne pondérée, par famille d'écoles :

Ecoles d'ingénieurs : 15 %

Ecoles de management : 4 %

Ecoles d'architecture : 14 %

Ecoles à enseignement spécialisé : non significatif (1 seule réponse)

Cet indicateur est relativement stable.

Pour rappel, l'indicateur 1-6 (pourcentage du temps programmé donnant lieu à évaluation de l'enseignement) n'est plus observé car il ne présentait pas de caractère significatif, les établissements ayant largement développé l'évaluation de l'enseignement (100% de manière quasi générale).

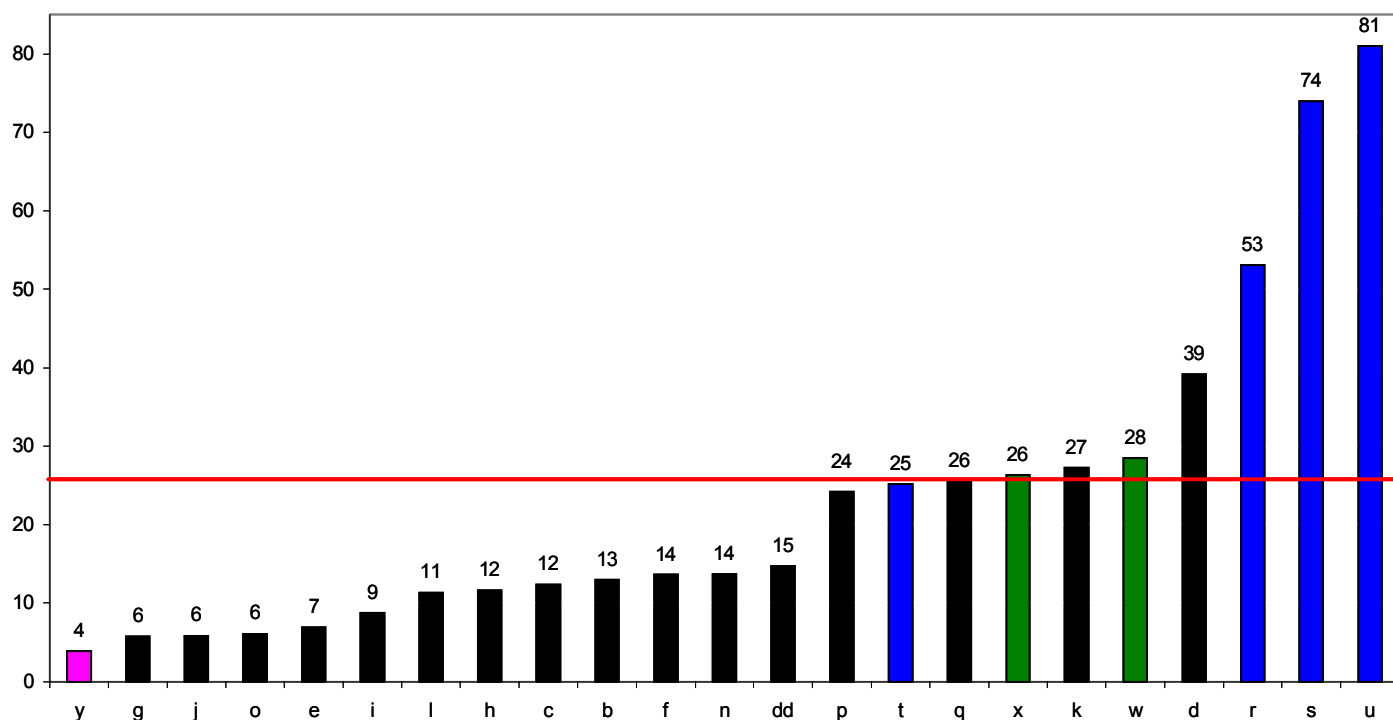
1-7 Pourcentage de l'enseignement assuré par des professionnels issus des entreprises (= A7)

Définition du ratio : il est le rapport du nombre d'heures d'enseignement du cursus « après Bac + 2 jusqu'au diplôme principal », y compris les prestations gratuites assurées par des vacataires (non enseignants ni chercheurs rattachés à des établissements publics) sur le nombre d'heures produites par les enseignants et les vacataires (y compris prestations gratuites) « après Bac + 2 jusqu'au diplôme principal ».

La moyenne générale est en légère baisse à **26 %**, contre 28 % en 2004-2005.

En 2003-2004, le taux était également de 28 %. En 2002-2003 cette moyenne était de 25 % ; en 2001-2002 elle était de 26 %, en 2000-2001 de 22 %. Ce taux révèle la grande importance des enseignements assurés par les socio-professionnels, notamment dans les écoles de management.

Pourcentage de l'enseignement assuré par des professionnels issus des entreprises



Moyenne pondérée, par famille d'écoles :

Ecoles d'ingénieurs : 12 %

Ecoles de management : 62 %

Ecoles d'architecture : 16 %

Ecoles à enseignement spécialisé : non significatif (1 seule réponse)

La moyenne des écoles d'ingénieurs passe de 17 % l'année dernière à 12 % cette année.

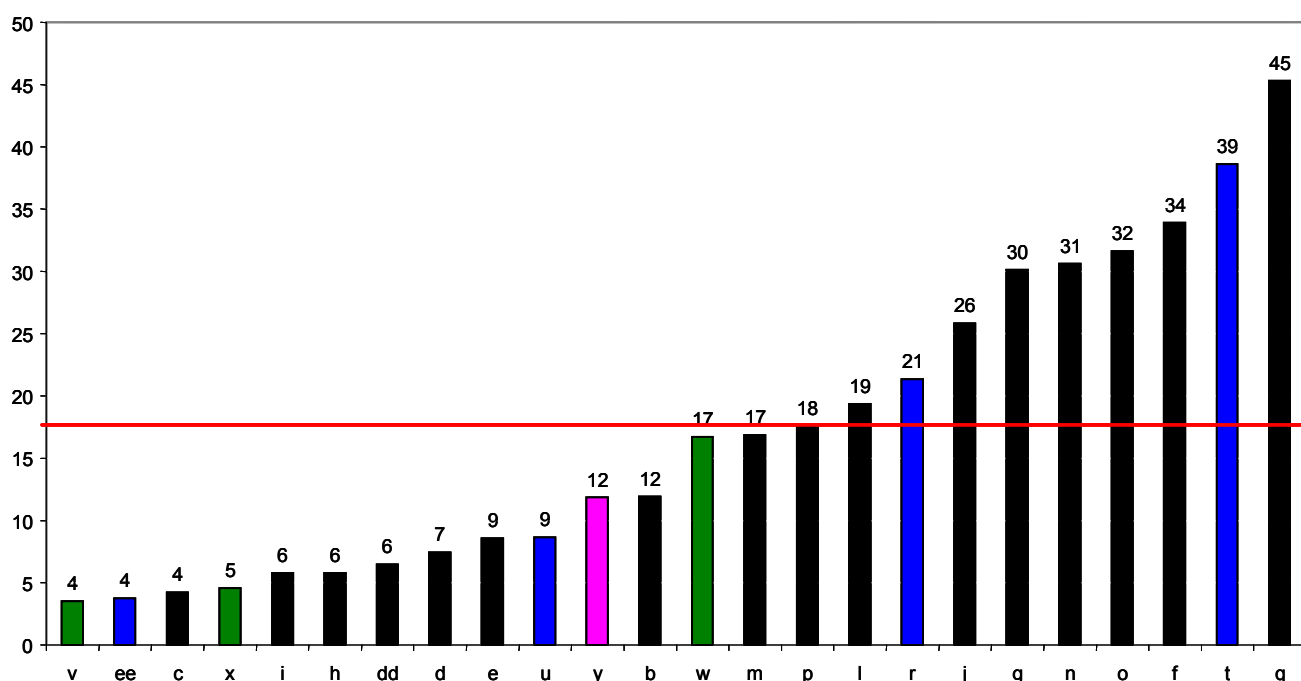
1-8 Pourcentage d'étudiants engagés dans des activités associatives responsabilisantes (= A8)

Définition du ratio : il est le rapport du nombre d'étudiants « après Bac + 2 jusqu'au diplôme principal » déclarant exercer une responsabilité associative ou élective sur l'effectif total d'élèves inscrits « après Bac + 2 jusqu'au diplôme principal » au 15 octobre 2005.

La moyenne générale est de **18 %**, encore une fois en hausse.

En 2004-2005, le taux était de 17 %, en 2003-2004, 16 % des étudiants des grandes écoles de la région étaient engagés dans des activités associatives responsabilisantes, en 2002-2003 ce chiffre s'élevait à 13 %, en 2001-2002 et en 2000-2001 il était de 12 %.

Pourcentage d'étudiants engagés dans des activités associatives responsabilisantes



Moyenne pondérée, par famille d'écoles :

Ecoles d'ingénieurs : 20 %

Ecoles de management : 16 %

Ecoles d'architecture : 8 %

Ecoles à enseignement spécialisé : non significatif (1 seule réponse)

Cet indicateur traduit la volonté grandissante des élèves de s'investir dans des fonctions responsabilisantes en parallèle de leur cursus scolaire.

La moyenne des écoles de management passe de 9 à 16 %.

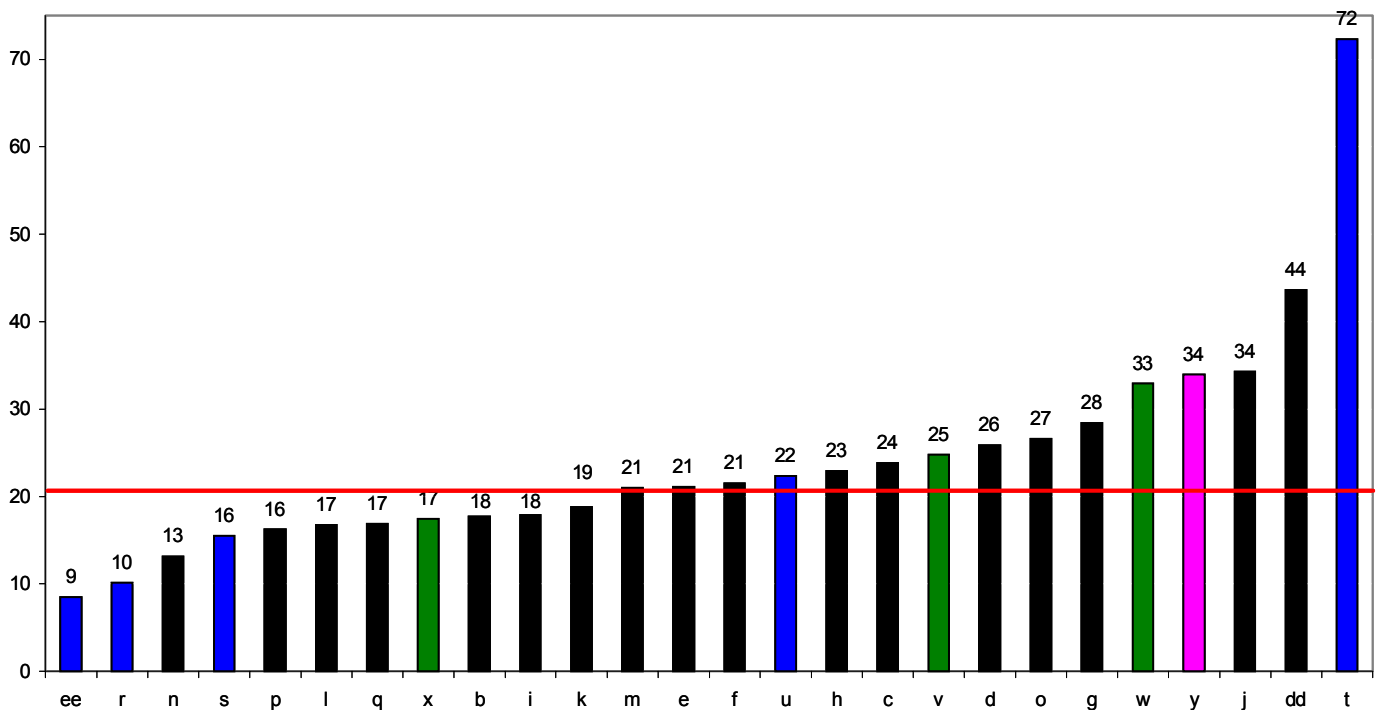
1-9-a Pourcentage d'élèves boursiers sur critères sociaux (= A9)

Définition du ratio : il est le rapport du nombre d'étudiants « après Bac + 2 jusqu'au diplôme principal » boursiers sur critères sociaux sur l'effectif de candidats éligibles inscrits « après Bac + 2 jusqu'au diplôme principal » au 15 octobre 2005.

La moyenne générale est de **21 %**, il se stabilise car la moyenne était déjà de 21 % l'année dernière.

Cet indicateur est globalement en constante progression, puisque les années précédentes il était de : 18 %, 17 %, 16 %.

**Pourcentage d'élèves boursiers sur critères sociaux
(par rapport au nombre d'élèves éligibles aux bourses)**



Moyenne pondérée, par famille d'écoles :

Ecoles d'ingénieurs : 23 %

Ecoles de management : 15 %

Ecoles d'architecture : 26 %

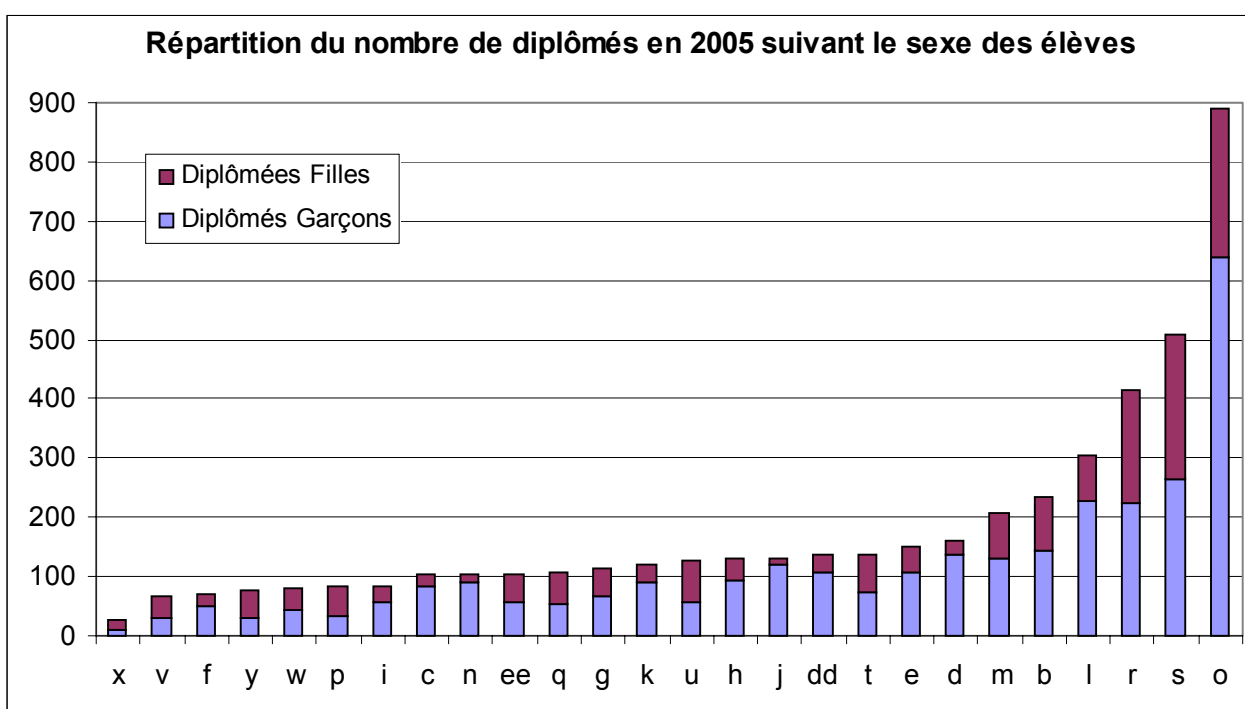
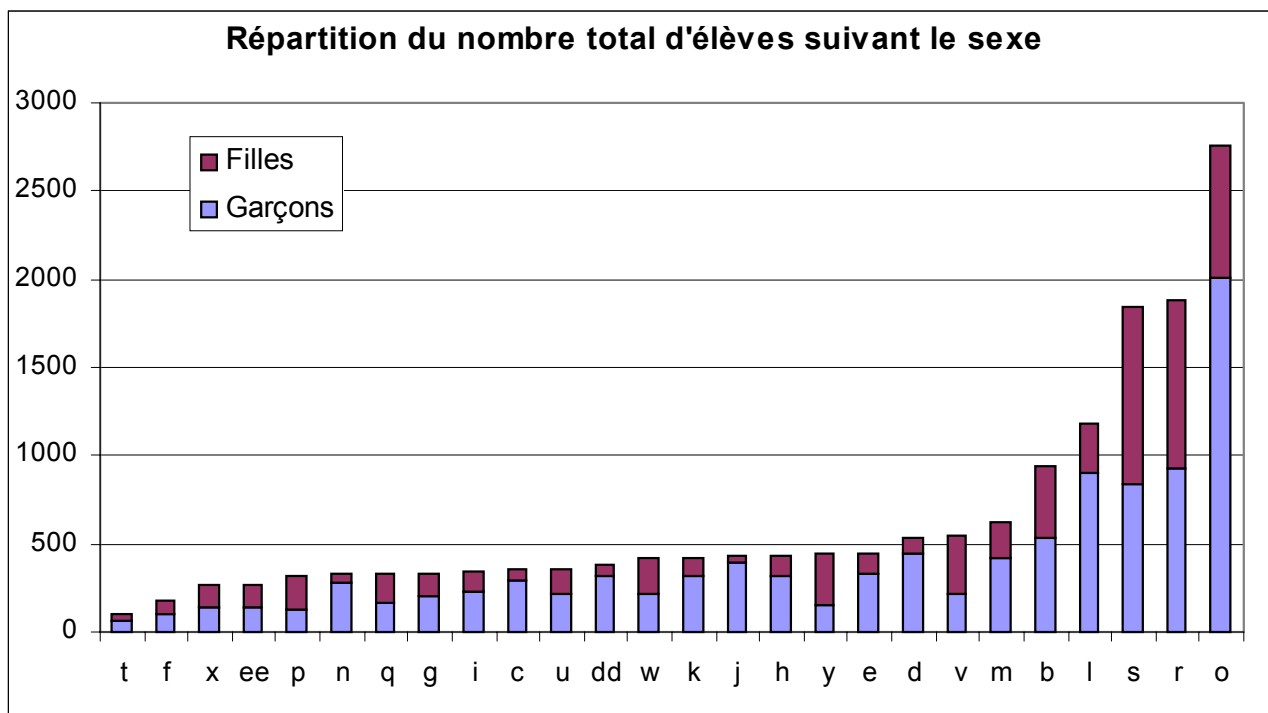
Ecoles à enseignement spécialisé : non significatif (1 seule réponse)

Notons que depuis la campagne 2004-2005 est prise en compte dans le calcul de cet indicateur la notion de candidats *éligibles* (de nationalité française et non fonctionnaires).

1-9-b Féminisation

Sur les 16 454 élèves que totalisent les 28 établissements ayant répondu à l'enquête, 6 158 sont des filles, soit 37,4 % - contre 36,7 et 32,9 % lors des campagnes précédentes - et 10 296 sont des garçons, soit 62,6 %.

La féminisation continue donc de se renforcer au sein des grandes écoles de Rhône-Alpes.



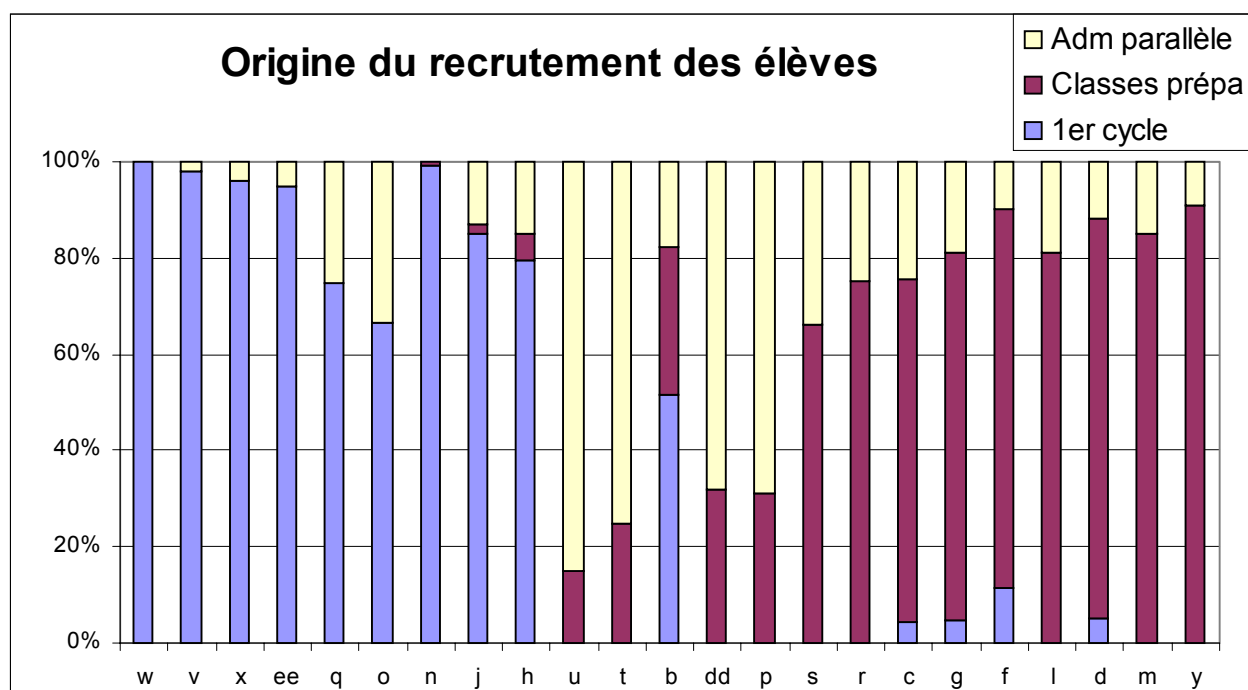
Répartition suivant les familles d'écoles :

Type d'écoles	Nombre total de filles	%	Nombre total de garçons	%
Ecoles d'ingénieurs (17 répondants)	2 958	29	7 386	71
Ecoles de management (5 répondants)	2 271	51	2 176	49
Ecoles d'architecture (3 répondants)	648	53	576	47
Ecoles à enseignement spécialisé (1 répondant)	281	64	158	36

Ce tableau nous montre que la proportion de garçons dans les écoles d'ingénieurs reste largement majoritaire (bien qu'elle varie suivant les spécialisations), alors que les filles sont en légère majorité dans les écoles de management et d'architecture.

Quant à l'Ecole Vétérinaire, si elle reste l'exemple type d'une formation très féminisée, la proportion de garçons augmente sensiblement cette année (36 % contre 29,1 % l'année dernière).

1-10 Origine du recrutement des écoles :



Ce graphique présente les différentes voies d'intégration dans les grandes écoles : suite à des classes préparatoires, à l'issue d'un premier cycle intégré, dans le cadre des admissions parallèles (passerelle ouverte aux filières universitaires suite à un examen de leur dossier ou à des tests).

Dans certains établissements, les admissions parallèles tiennent une place importante, ce qui permet de diversifier le recrutement des élèves.

2- Débouchés et insertion professionnelle des diplômés

Indicateurs présentés

2-1- *Placement et insertion professionnelle des diplômés* : salaire moyen d'embauche

2-2- *Placement et insertion professionnelle des diplômés* : durée de recherche d'emploi

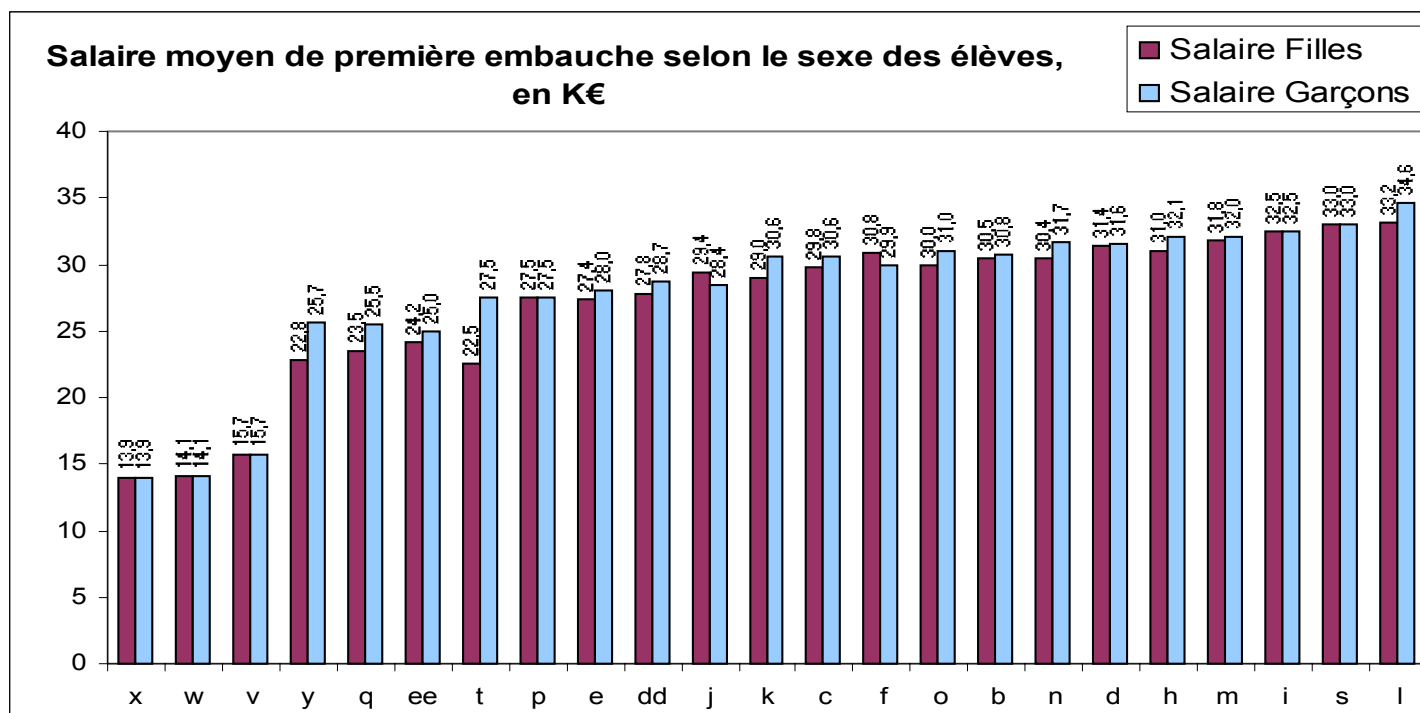
2-4- *Adéquation offre/demande* : taux de formation complémentaire

2-5- Rapport de la durée du stage sur la durée de la formation

2-6- Pourcentage d'étudiants poursuivant en thèse à la suite du cursus

2-7- Nombre estimé d'anciens diplômés en activité

2-1 Salaire moyen brut annuel de première embauche



La moyenne générale de l'échantillon représenté pour les **garçons** en 2004 est de **29,5 K€**, en baisse par rapport à l'année précédente (31,4 K€).

En 2003-2004, elle était de 27,8 K€, en 2002-2003, de 29,8 K€ ; en 2001-2002 elle était de 32 K€, en 2000-2001 elle était de 31 K€.

Moyenne pondérée, par famille d'écoles :

Ecoles d'ingénieurs : 30 K€

Ecoles de management : 31,7 K€

Ecoles d'architecture : 14,8 K€

Ecoles à enseignement spécialisé : non significatif (1 seule réponse)

La moyenne générale pour les **filles**, elle, est de **28,8 K€** cette année, également en légère baisse par rapport à l'année précédente (29,8 K€).

En 2003-2004, elle était de 27,2 K€, en 2002-2003 elle était de 28,7 K€ ; en 2001-2002 le taux s'élevait à 31 K€, en 2000-2001 à 30,4 K€.

Moyenne pondérée, par famille d'écoles :

Ecoles d'ingénieurs : 29,2 K€

Ecoles de management : 31,4 K€

Ecoles d'architecture : 14,8 K€

Ecoles à enseignement spécialisé : non significatif (1 seule réponse)

2-2 Placement et insertion professionnelle des diplômés : durée de recherche d'emploi

Définition du ratio : il est égal au nombre de diplômés de la promotion 2004 ayant répondu à l'enquête (enquête 1^{er} emploi de la Conférence des Grandes Ecoles) et déclarant avoir trouvé un emploi :

- a- avant d'être diplômés
- b- moins de 2 mois après le diplôme
- c- entre 2 et 4 mois après le diplôme
- d- entre 4 et 6 mois après le diplôme
- e- plus de 6 mois après le diplôme

divisé par le nombre d'étudiants de la promotion 2004 ayant répondu à la question sur le délai de recherche d'emploi.

Délai d'obtention du 1 ^{er} emploi	2005-2006 (%)	2004-2005 (%)	2003-2004 (%)	2002-2003 (%)	2001-2002 (%)
a- Avant diplôme	36,8	37	37	45	52
b- Moins de 2 mois après le diplôme	20,4	18,5	19	28	28
c- entre 2 et 4 mois après le diplôme	17,8	16,5	16	11	*
d- entre 4 à 6 mois après le diplôme	13,5	12,5	14	7	*
e- Plus de 6 mois après le diplôme	11,4	15,5	14	9	3

*Pour la campagne 2001-2002 le critère qui globalisait une période de 2 à 6 mois après le diplôme, avait une valeur de 18%.

On remarque que la proportion de jeunes diplômés ayant des périodes de recherche d'emploi de "moins de 2 mois", "entre 2 et 4 mois" et "entre 4 et 6 mois" est en hausse, alors que la catégorie "plus de 6 mois après le diplôme" est en nette diminution.

L'indicateur 2-3 (taux de diplômé depuis 3 ans et en recherche d'emploi depuis plus de 6 mois) a été supprimé car les données ne faisaient plus partie de l'enquête 1^{er} emploi de la CGE.

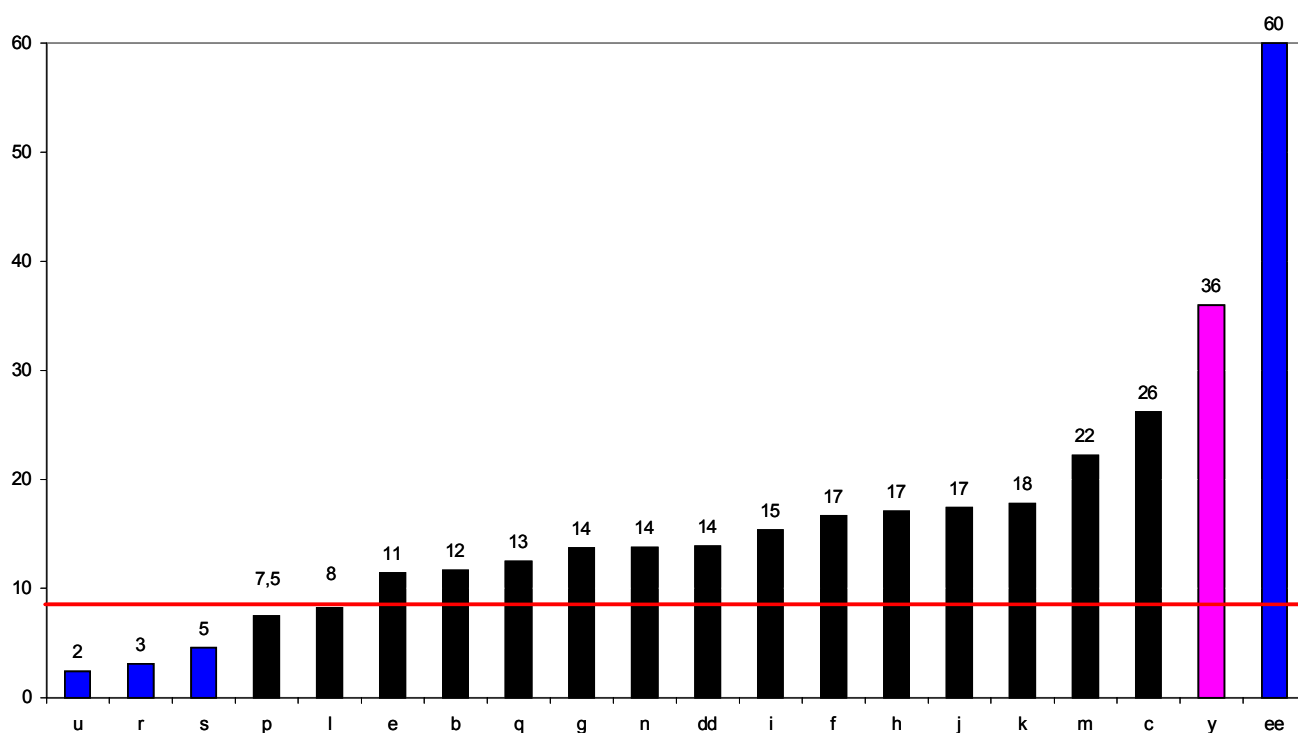
2-4 Taux de formation complémentaire (=B4)

Définition du ratio : il est le rapport du nombre de diplômés de la promotion 2005 en formation complémentaire et ayant répondu à l'enquête CGE sur le nombre de diplômés de la promotion 2005 ayant répondu à l'enquête.

La moyenne générale remonte légèrement, à **9 %** pour 2005-2006, contre 8 % en 2004-2005, après une baisse de 3 points par rapport à 2003-2004. Mais ceci est sans doute dû au fait que depuis 2004-2005, les thèses ne sont plus considérées comme une formation complémentaire, mais identifiées comme telles : voir question spécifique sur le nombre d'étudiants poursuivant en thèse introduite en partie 3 "Appui pour l'innovation, la recherche et le développement économique".

En 2003-2004 le taux s'élevait à 11%. En 2002-2003, 12 % des diplômés suivaient une formation complémentaire (DEA, DESS, thèse) à la sortie de l'école. Cette moyenne était de 9 % en 2001-2002, de 8 % en 2000-2001.

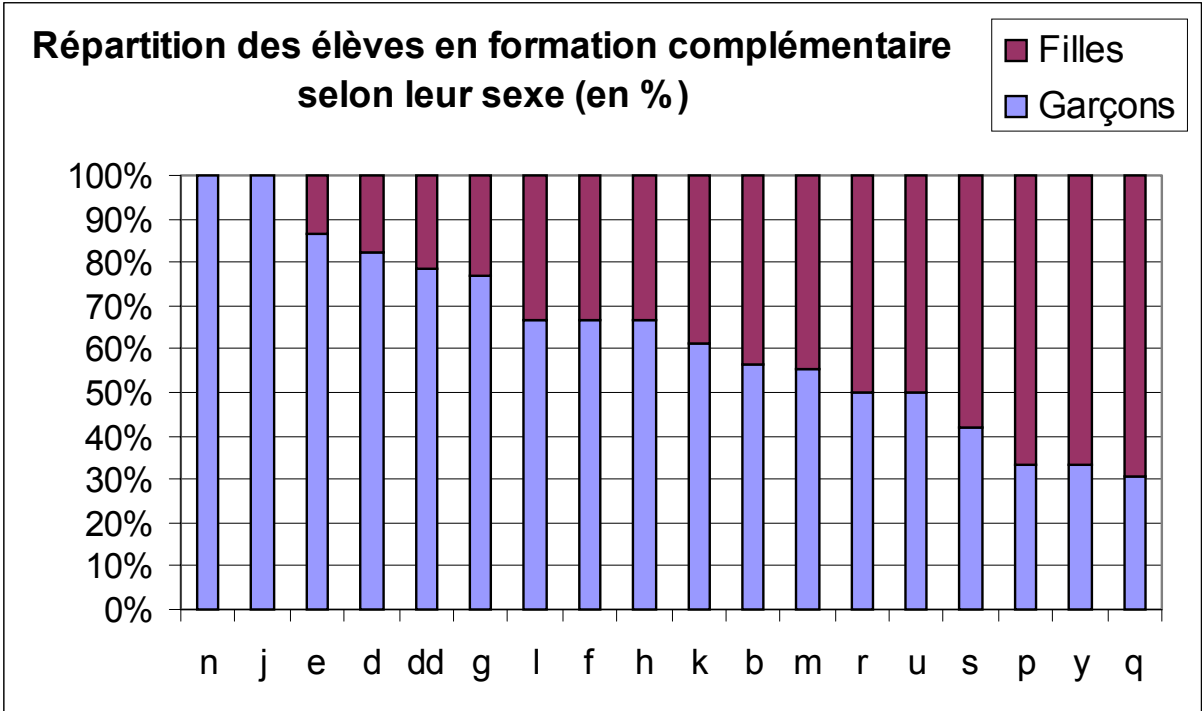
Taux de formation complémentaire



Moyenne pondérée, par famille d'écoles :

Ecoles d'ingénieurs : 10 %

Ecoles de management : 7 %



2-5 Rapport de la durée de stage sur la durée de formation (=B5)

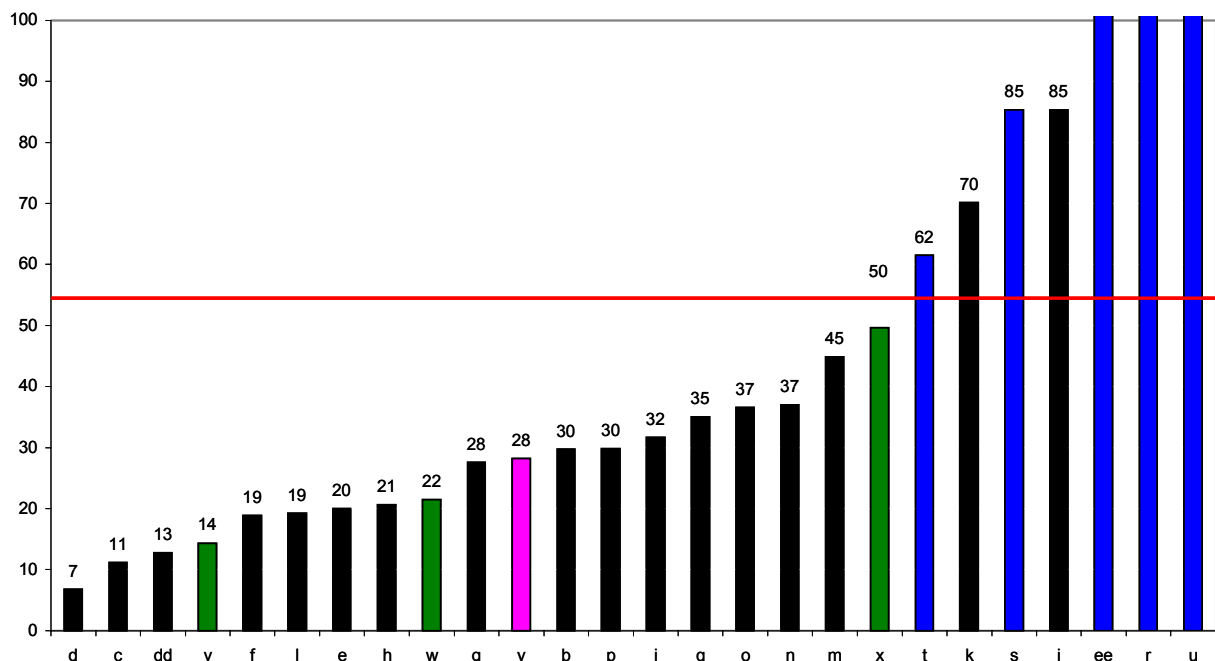
Définition du ratio : il est le rapport de la durée cumulée des stages obligatoires, hors projet de fin d'études « après Bac + 2 jusqu'au diplôme principal » sur la durée en heures par élève programmées « après Bac + 2 jusqu'au diplôme principal ».

La moyenne générale en 2005-2006 est de **55 %**, contre 48 % en 2004-2005.

Le résultat de la campagne 2003-2004 s'élevait à 51 %.

En 2002-2003 la moyenne était de 59 % ; en 2001-2002, elle était de 71 %, en 2000-2001 de 65 %.

Rapport de la durée des stages sur la durée de formation



Moyenne pondérée, par famille d'écoles :

Ecoles d'ingénieurs : 32 %

Ecoles de management : 119 %

Ecoles d'architecture : 24 %

Ecoles à enseignement spécialisé : non significatif (1 seule réponse)

Le ratio peut effectivement dans certains cas être supérieur à 100 %, car la durée des stages peut être supérieure à la durée du 2^{ème} cycle (qui comprend uniquement des heures d'enseignement et non les stages).

Les taux supérieurs à 100 % :

↳ Ecole "ee" = 117 %

↳ Ecole "r" = 163 %

↳ Ecole "u" = 165 %

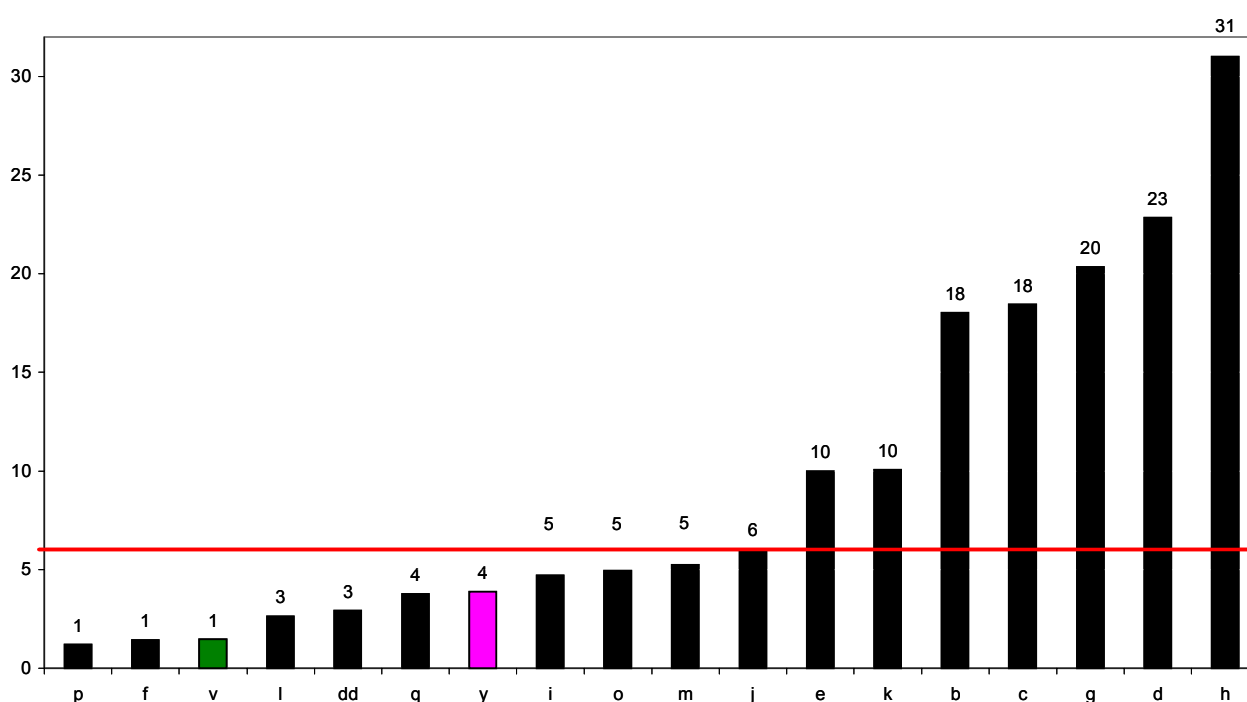
2-6 Pourcentage d'étudiants poursuivant en thèse (=B6)

Définition du ratio : rapport du nombre d'étudiants diplômés de l'établissement en 2005 poursuivant en thèse à la suite du cursus, sur l'effectif diplômé de la promotion sortie en 2005.

Ce nouveau ratio est à rapprocher des autres indicateurs liés à la recherche introduits dans l'enquête depuis l'année précédente, afin de rendre compte de cette activité au sein des écoles de l'AGERA.

La moyenne générale est de **6 %** cette année, contre 8 % en 2004-2005 où seules des écoles d'ingénieurs avaient renseigné cette question.

Pourcentage de jeunes diplômés poursuivant en thèse après le cursus



Moyenne pondérée, par famille d'écoles :

Ecoles d'ingénieurs : 9 %

Ecoles d'architecture : non significatif (1 seule réponse)

Ecoles à enseignement spécialisé : non significatif (1 seule réponse)

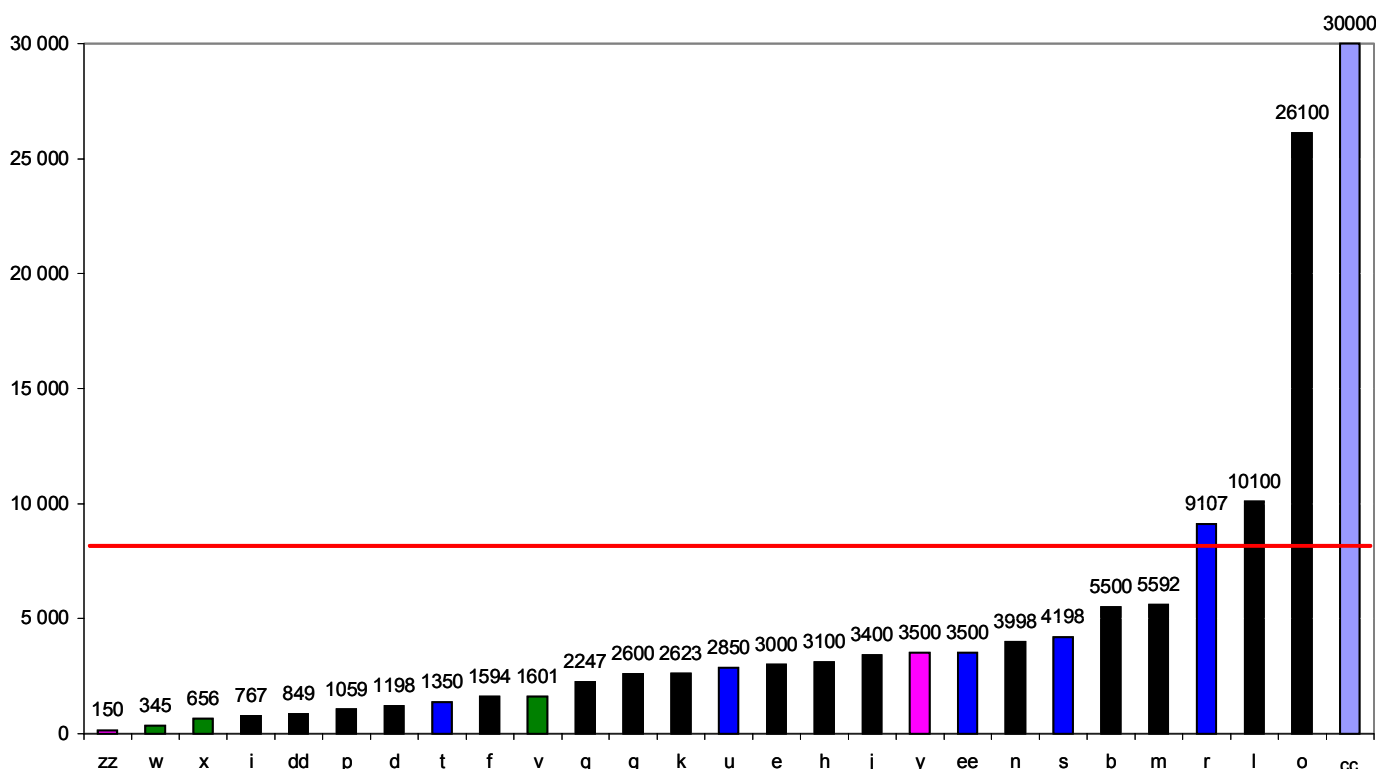
Le nombre de poursuites en thèses pour les écoles qui ont répondu est égal à 277.

2-7 Nombre estimé des anciens en activité

Depuis la campagne 2004-2005, cette donnée remplace l'indicateur B6, qui était le rapport du nombre de cotisants enregistrés par l'Association des Anciens (diplômés entre n-2 et n-12) sur l'effectif ou l'estimation des anciens diplômés de l'école vivants (diplômés entre n-2 et n-12).

Le nombre moyen d'anciens en activité est estimé à **7 920**, contre 7 399 l'année dernière.

Nombre estimé d'anciens des établissements en activité



Moyenne pondérée, par famille d'écoles :

Ecoles d'ingénieurs : 9 921 anciens

Ecoles de management : 5 617 anciens

Ecoles d'architecture : 967 anciens

Les écoles sondées totalisent ainsi un nombre d'anciens en activité égal à 130 984.

A noter que "cc" désigne un groupe d'écoles.

3- Appui pour l'innovation et le développement économique

Indicateurs présentés :

3-1-Part de l'activité recherche dans le budget consolidé de l'établissement

3-2a- *Relations entre les écoles et le milieu social économique* : formation continue : nombre de jours intra

3-2b- *Relations entre les écoles et le milieu social économique* : formation continue : nombre de jours inter

3-3- *Relations entre les écoles et le milieu social économique* : taxe d'apprentissage par élève

3-4- *Relations entre les écoles et le milieu social économique* : participation des socio-professionnels aux instances de direction

3-5- *Attractivité auprès des étudiants* : pourcentage de rhône-alpins intégrés dans l'école

3-6- *Insertion dans le milieu social économique régional* : pourcentage d'embauchés en Rhône-Alpes

3-7- Part du CA formation continue dans le budget consolidé de l'établissement

3-8- Chiffre d'affaires par enseignant-chercheur

3-9- Pourcentage d'HDR parmi les enseignants-chercheurs

3-10- Nombre de thèses en cours dans les établissements encadrées par les enseignants-chercheurs

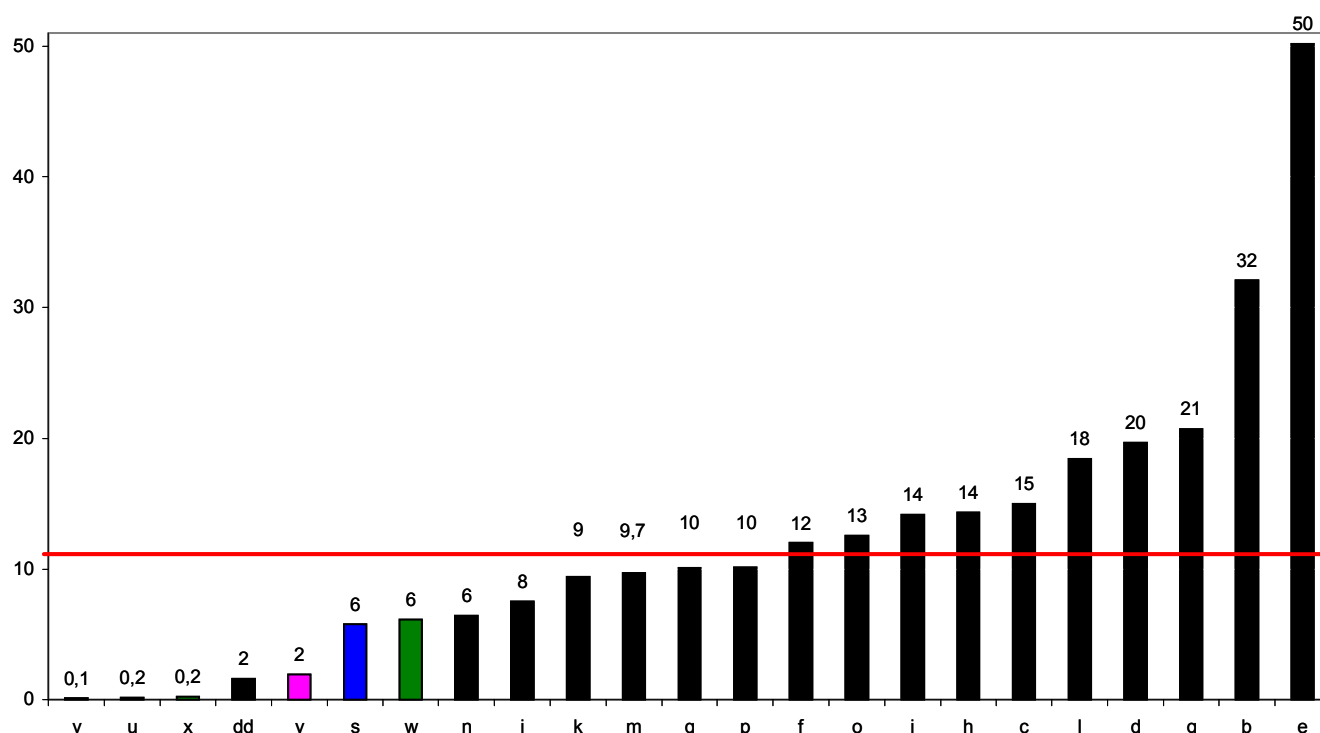
3-11 Indicateurs relatifs à l'ouverture sociale

3-1 Part de l'activité de recherche dans le budget consolidé de l'établissement (=C1)

Définition du ratio : il est le rapport du chiffre d'affaires TTC représenté par les contrats de recherche sur le budget consolidé de l'établissement.

La moyenne globale est en baisse cette année : elle s'élève à **11 %** pour 2005-2006, elle était de 15 % en 2004-2005.

Part de l'activité recherche dans le budget consolidé de l'établissement



Moyenne pondérée, par famille d'écoles :

Ecoles d'ingénieurs : 16 %

Ecoles de management : 2 %

Ecoles d'architecture : 2 %

Ecoles à enseignement spécialisé : non significatif (1 seule réponse)

Le chiffre d'affaires recherche total communiqué par les écoles répondantes (28 écoles sur 37) s'élève à environ 43,4 millions d'euros.

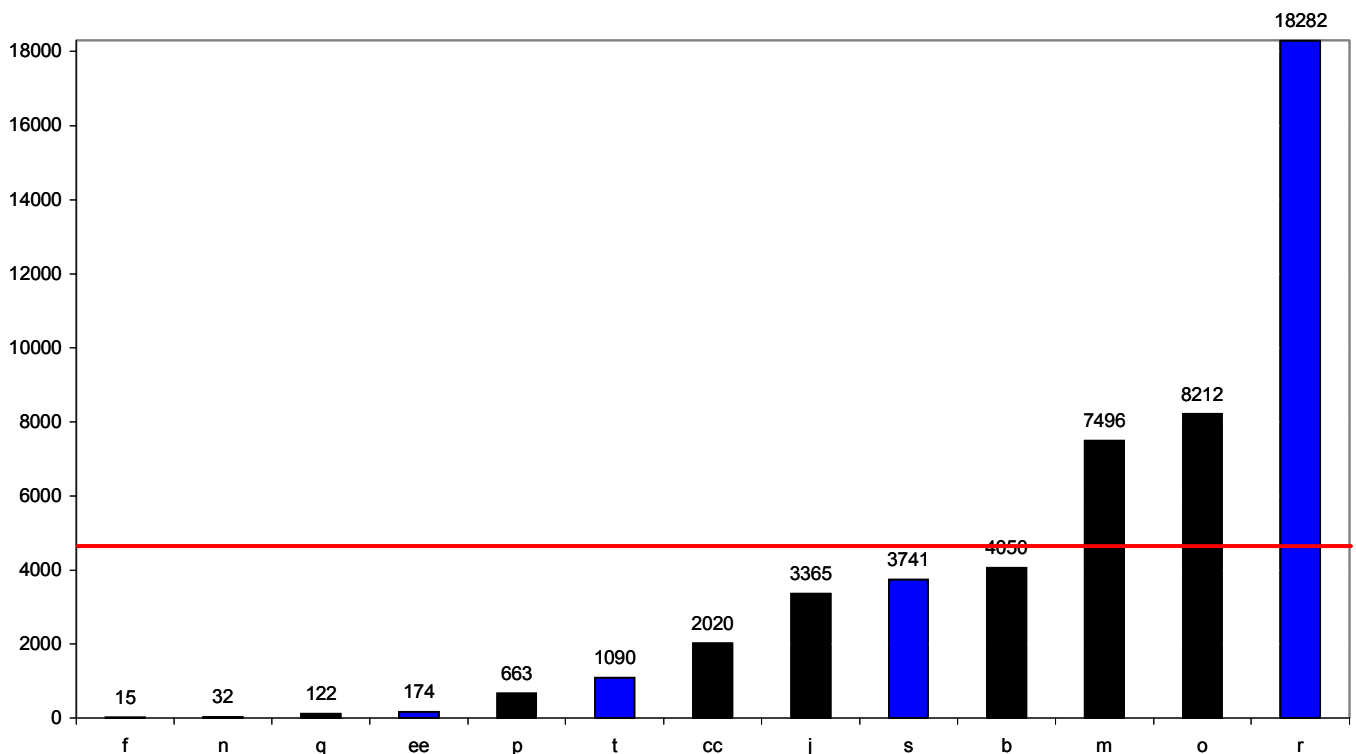
3-2-a Formation continue : nombre de jours INTRA (=C2a)

Définition : il est égal au nombre de jours de formation INTRA facturée à tous clients (publics et privés) pour l'exercice annuel clos en 2005.

La moyenne générale est de **4 506** contre 4 517 jours stagiaires, stabilisée donc par rapport à l'année passée.

Ce chiffre s'élevait à 3 822 jours stagiaires en 2003-2004 et 3 286 jours stagiaires en 2002-2003.

Formation continue : nombre de jours stagiaires INTRA en 2005



Moyenne pondérée, par famille d'écoles (attention, base statistique étroite) :

Ecoles d'ingénieurs : 3 174 jour stagiaires

Ecoles de management : 9 289 jours stagiaires

Le nombre cumulé pour les 15 écoles ayant répondu est de **49 262 journées stagiaires** en formation continue INTRA.

Il s'élevait à 56 499 en 2004-2005 (14 réponses), 58 801 dans en 2003-2004 ; à 39 351 en 2002-2003 ; à 43 027 en 2001-2002 et à 30 020 en 2000-2001.

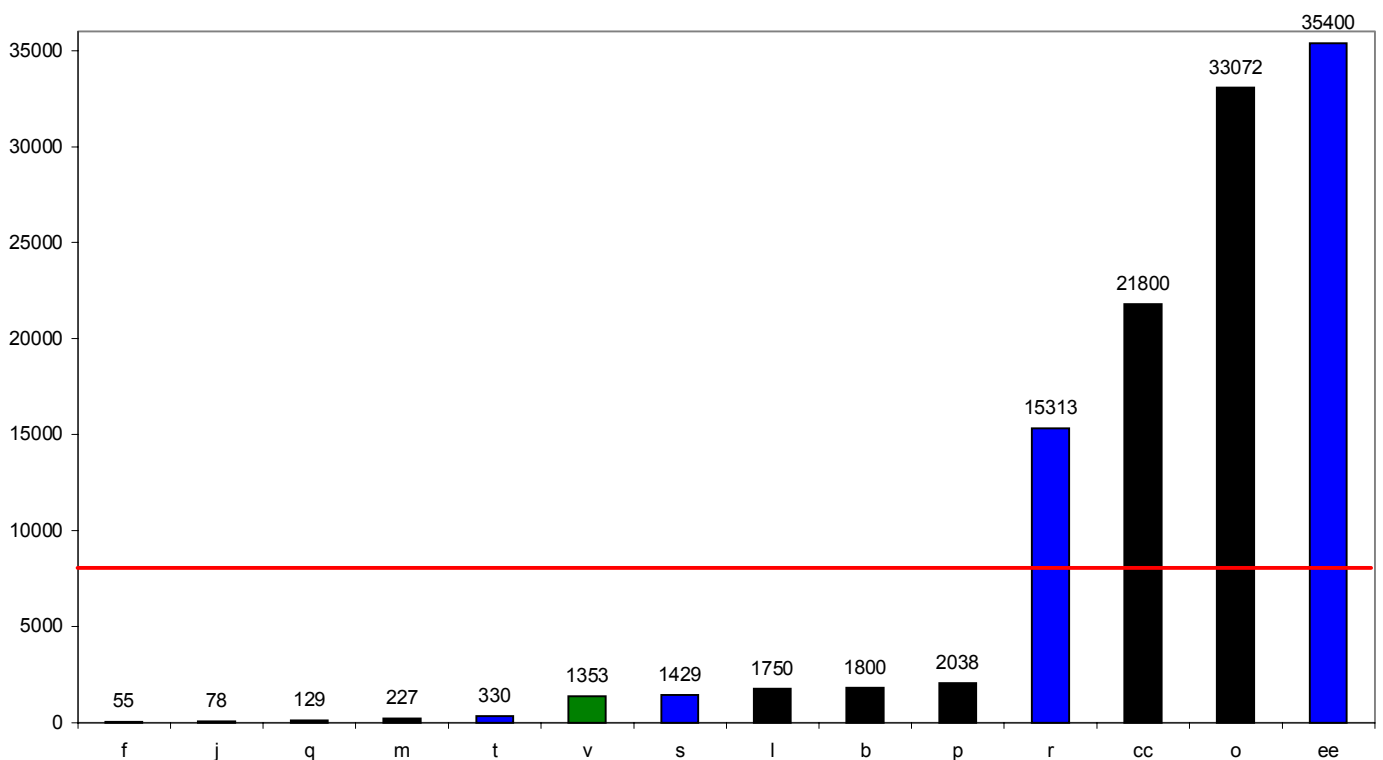
3-2-b Formation continue : nombre de jours INTER (=C2b)

Définition : il est égal au nombre de jours de formation INTER facturés à tous les clients (publics et privés) pour l'exercice annuel clos en 2005.

La moyenne générale est cette année de **8 365 jours stagiaires**, en progression très nette cette année, du fait de nouveaux répondants et de la forte croissance au sein de certains établissements.

En 2004-2005 ce chiffre s'élevait à 2590, en 2003-2004 à 2 324 jours stagiaires, et l'année précédente à 1 345 jours stagiaires.

Formation continue : nombre de jours INTER en 2005



Moyenne pondérée, par famille d'écoles (attention, base statistique étroite) :

Ecoles d'ingénieurs : 9 276 jour stagiaires

Ecoles de management : 9 209 jours stagiaires

Ecoles d'architecture : non significatif (1 seule réponse)

Le nombre total de journées stagiaires en inter est de **115 174**, contre 39 666 l'année passée, et 24 052 il y a deux ans.

Ce chiffre s'élevait à 15 387 en 2002-2003.

A noter que la lettre "cc" représente un groupement de plusieurs écoles.

La moyenne des écoles de management fait plus que doubler cette année.

3-3 Taxe d'apprentissage par élève (=C3)

Définition du ratio : il est le rapport du montant de la taxe d'apprentissage affectée à l'école (quota + cadres moyens + cadres supérieurs) par les entreprises (y compris via des organismes collecteurs) sur l'effectif total des élèves inscrits au cursus « après Bac + 2 jusqu'au diplôme principal » au 15 octobre 2005.

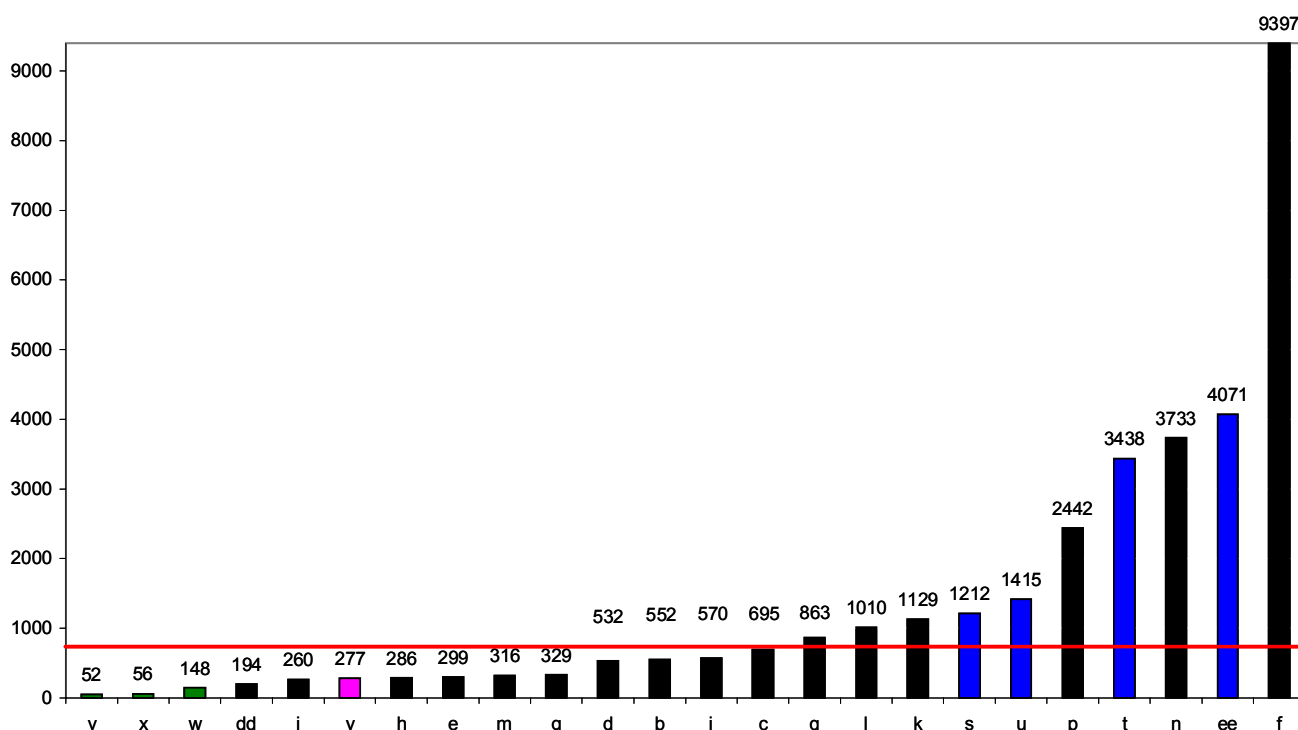
La moyenne générale est en baisse cette année, à **732 euros par élève**, provoquant une rupture par rapport aux années précédentes.

En 2004-2005 la moyenne atteignait 843 euros.

En 2003-2004 ce montant s'élevait à 825 euros par élève.

En 2002-2003 il était de 802 euros par élève, en 2001-2002 de 719 euros, en 2000-2001 de 660 euros.

Montant de la taxe d'apprentissage par élève en euros



Moyenne pondérée, par famille d'écoles :

Ecoles d'ingénieurs : 739 euros par élève

Ecoles de management : 939 euros par élève

Ecoles d'architecture : 86 euros par élève

Le montant total de la taxe d'apprentissage collectée au sein des établissements ayant répondu à l'enquête est de **10 384 393 euros**. Ce chiffre est en baisse. A noter que la moyenne des écoles de management dépasse cette année celle des écoles d'ingénieurs.

En 2004-2005 le total culminait à 12 479 000 euros.

En 2003-2004 il s'élevait à 10 301 101 euros.

En 2002-2003 ce montant s'élevait à 10 724 356 euros ; en 2001-2002 à 9 145 177 euros ; en 2000-2001, il était de 8 650 139 euros.

3-4 Participation des socio-professionnels aux instances de direction (=C4)

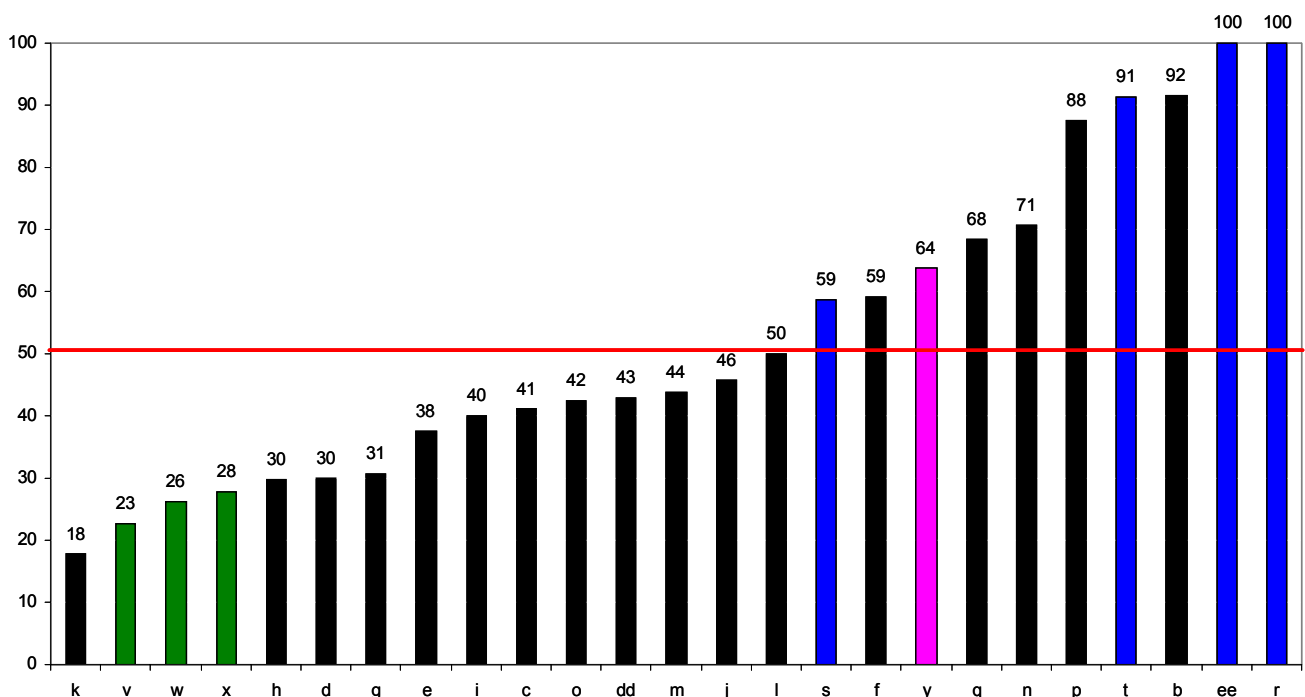
Définition du ratio : il est le rapport du nombre de socio-professionnels (non universitaires) parmi les administrateurs sur le nombre d'administrateurs (membres du Conseil d'Administration ou du Conseil d'Ecole ou d'instances s'y substituant).

La moyenne générale pour 2005-2006 est de **50 %**, en baisse de 4 % par rapport à 2004-2005.

En 2003-2004 et 2002-2003, elle s'élevait à 57 %.

En 2001-2002, elle était de 62 %, en 2000-2001, elle était de 61 %.

Pourcentage de socio-professionnels parmi les membres des instances de direction



Moyenne pondérée, par famille d'écoles :

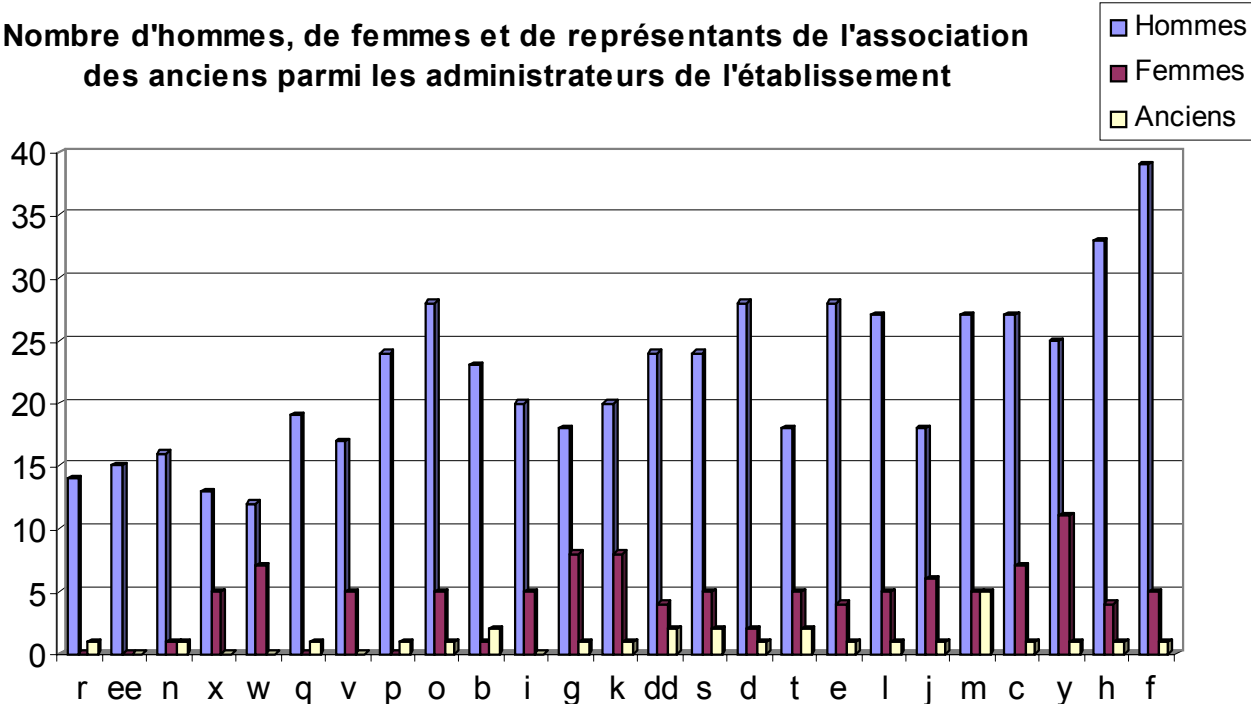
Ecoles d'ingénieurs : 46 %

Ecoles de management : 75 %

Ecoles d'architecture : 16 %

La participation des socio-professionnels aux instances de direction continue d'être particulièrement élevée dans les écoles de management et les écoles d'ingénieurs, ce qui atteste des liens étroits existants entre grandes écoles et milieux économiques.

Nombre d'hommes, de femmes et de représentants de l'association des anciens parmi les administrateurs de l'établissement



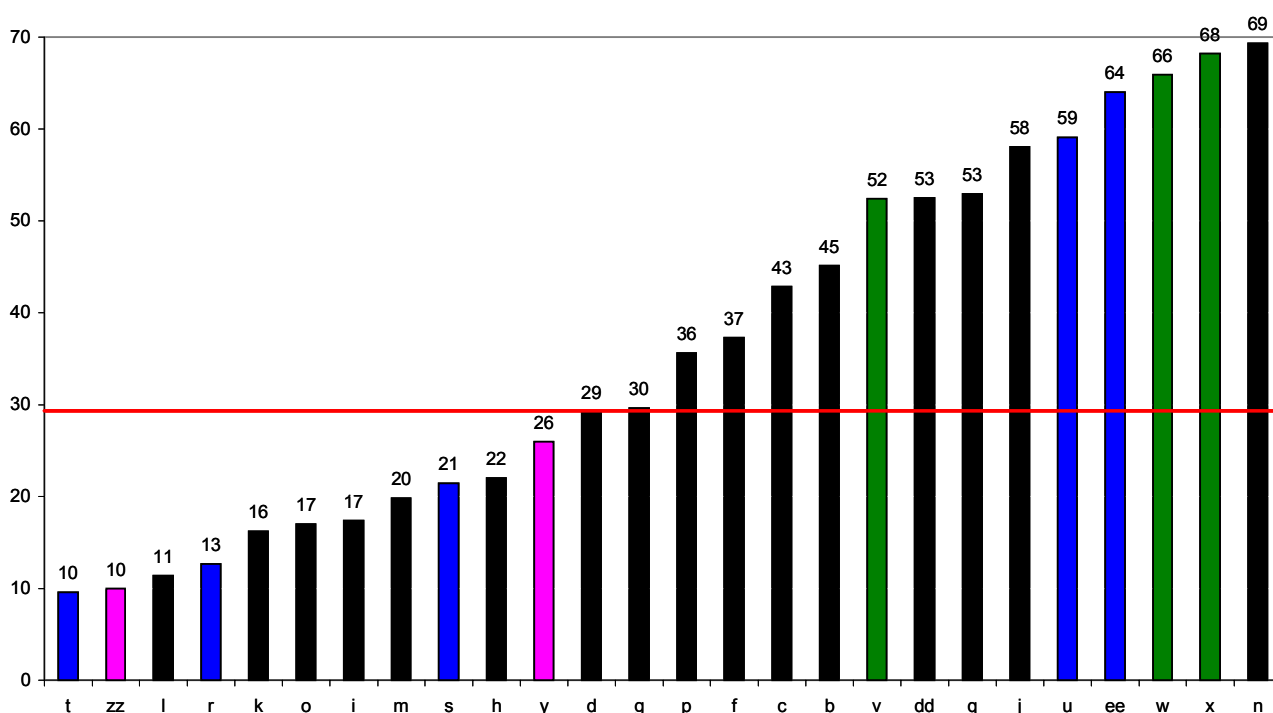
3-5 Pourcentage de rhônalpins intégrés en première année (=C5)

Définition du ratio : il est le rapport de l'effectif cumulé de rhônalpins intégrés à l'entrée de l'école au 15 octobre 2005 sur l'ensemble du cursus (y compris 1^{er} cycle s'il existe) sur l'effectif cumulé intégré à l'entrée de l'école au 15 octobre 2005 sur l'ensemble du cursus.

29 % de rhônalpins ont été intégrés dans les cursus des écoles de l'AGERA au 15 octobre 2005, contre 30 % en 2004.

En 2003-2004 ce taux s'élevait à 29 %. En 2002-2003 la moyenne était de 30 %, en 2001-2002 de 34 %, en 2000-2001 de 35 %.

Pourcentage de rhônalpins intégrés au 15 octobre 2005



Moyenne pondérée, par famille d'écoles :

Ecoles d'ingénieurs : 27 %

Ecoles de management : 33 %

Ecoles d'architecture : 60 %

Ecoles à enseignement spécialisé : 26 %

Pour rappel, ce ratio permet de mesurer le type de recrutement qu'a une école : régional ou national. Plus le ratio est faible, plus le recrutement des élèves est national (recrutements à l'issue des classes préparatoires), a contrario plus le ratio est fort, plus le recrutement est régional.

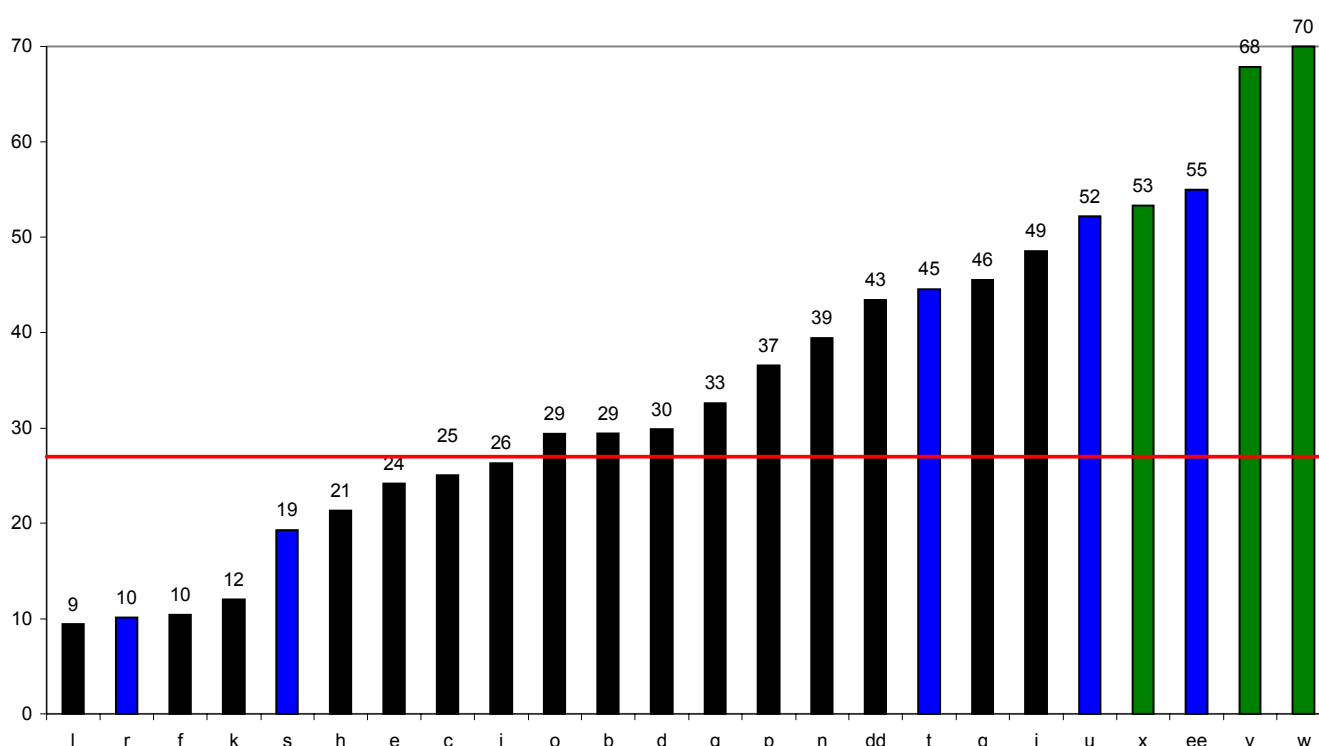
3-6 Pourcentage d'embauchés en Rhône-Alpes (=C6)

Définition du ratio : il est le rapport du nombre de diplômés des promotions 2004 et 2005 embauchés en 2005 ou début 2006 ayant trouvé un emploi en Rhône-Alpes (et ayant répondu à l'enquête CGE) sur le nombre de diplômés des promotions 2004 et 2005 embauchés en 2005 ou début 2006 et ayant répondu à l'enquête.

Une nouvelle fois le taux progresse : il passe de 21 % en 2003-2004 à 24 % en 2004-2005 pour atteindre 26 % pour cette campagne 2005-2006.

En 2002-2003 cette moyenne atteignait 28 % ; en 2001-2002 elle était de 15 %, en 2000-2001 de 19 %.

Pourcentage de diplômés embauchés en Rhône-Alpes



Moyenne pondérée, par famille d'écoles :

Ecoles d'ingénieurs : 26 %

Ecoles de management : 21 %

Ecoles d'architecture : 65 %

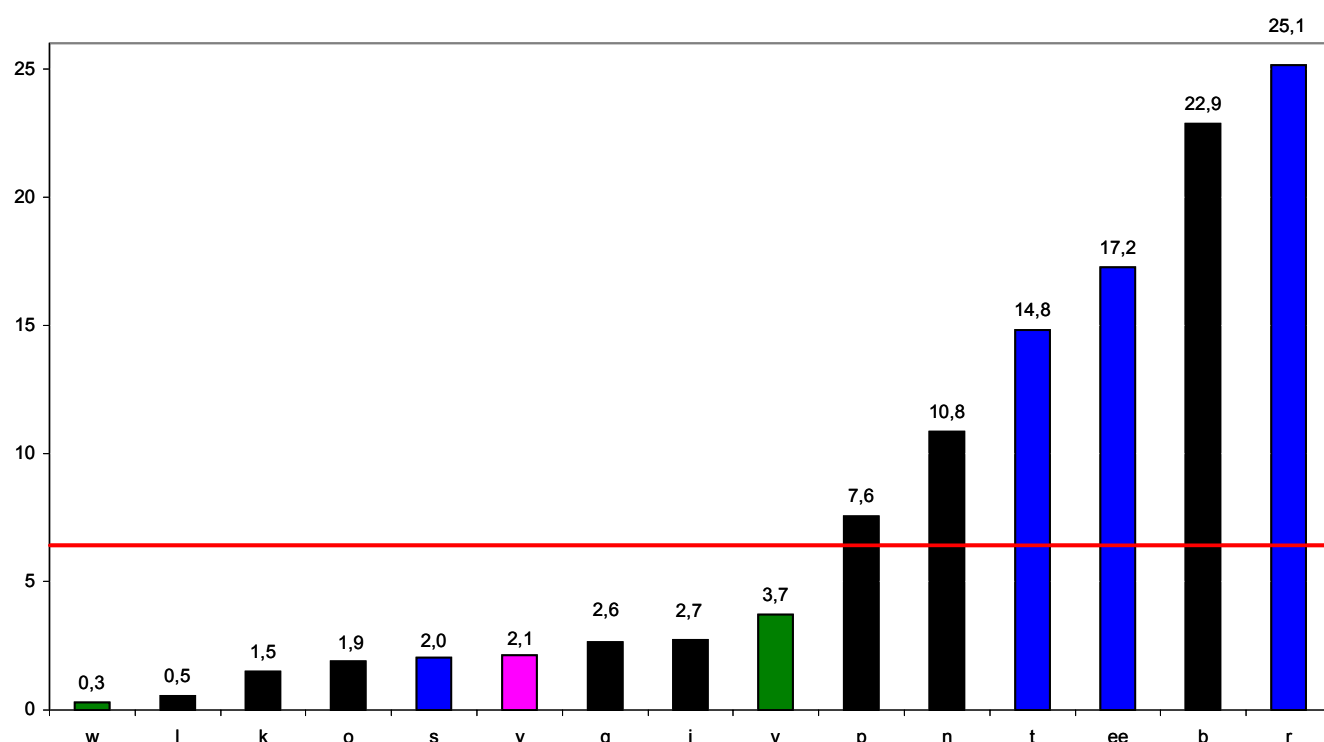
3-7 Part du CA formation continue dans le budget consolidé de l'établissement (=C7)

Définition du ratio : il est le rapport du chiffre d'affaires formation continue (INTRA + INTER) de l'établissement sur le budget consolidé de l'établissement.

La moyenne générale est de 6 %.

L'année passée le taux n'était que de 5 %, et les deux années précédentes il était déjà de 6 %.

Part du CA Formation Continue dans le budget consolidé de l'établissement



Moyenne pondérée, par famille d'écoles (attention, base statistique étroite) :

Ecoles d'ingénieurs : 4 %

Ecoles de management : 13 %

Ecoles d'architecture : 2 %

Ecoles à enseignement spécialisé : non significatif (1 seule réponse)

Pour cette campagne 2005-2006, le total du chiffre d'affaires dans le domaine de la Formation Continue pour les 15 écoles ayant répondu à cette question fait un bond et s'élève à **21 589 765 €**, contre 15 446 183 € en 2004-2005 (14 écoles), et 14 368 008 € en 2003-2004.

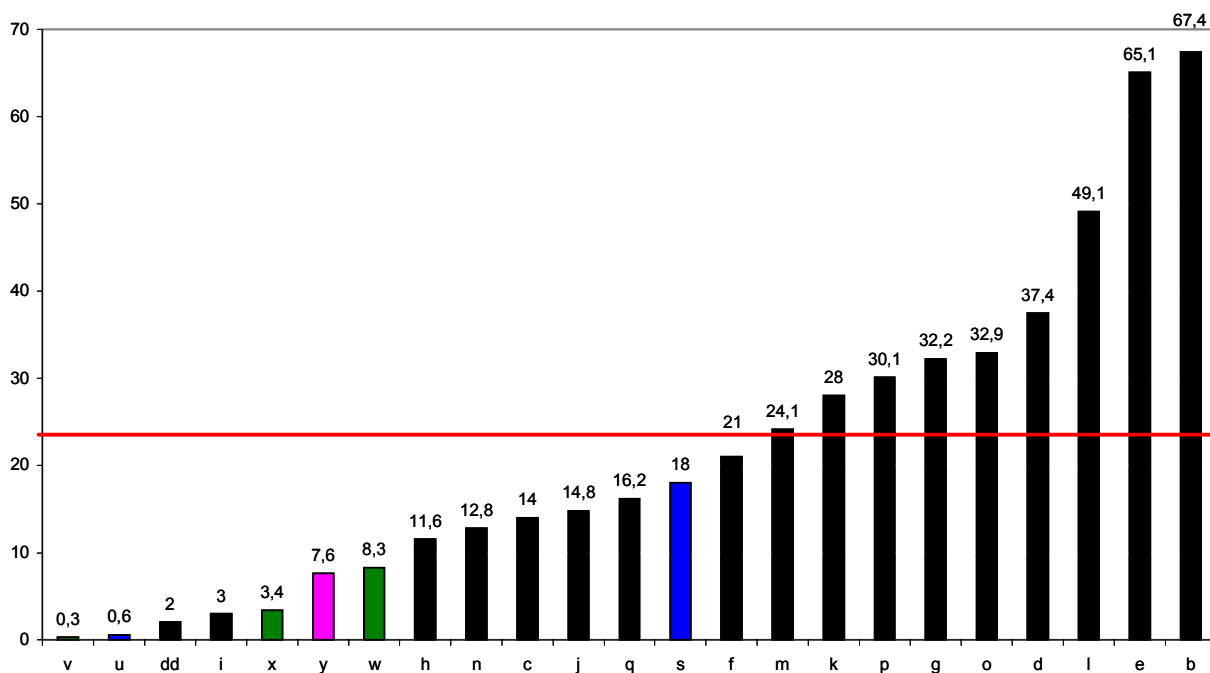
3-8 Chiffre d'affaires par enseignant-chercheur (=C8)

Définition du ratio : il est le rapport du chiffre d'affaires TTC facturé par l'école (hors frais de scolarité, vente de formation, activités de la junior entreprise, subventions et aides diverses publiques ou privées) sur le nombre d'enseignants chercheurs et chercheurs dans l'établissement.

Le chiffre d'affaires moyen par enseignant chercheur est de 23 K€ cette année, contre 27,3 K€ en 2004-2005.

En 2003-2004 ce CA s'élevait à 21,5 K€ par enseignant-chercheur, en 2002-2003 il était de 19,7 K€ par enseignant-chercheur.

Chiffre d'affaire par enseignant chercheur, en K€



Moyenne pondérée, par famille d'écoles :

Ecoles d'ingénieurs : 33 K€

Ecoles de management : 7 K€

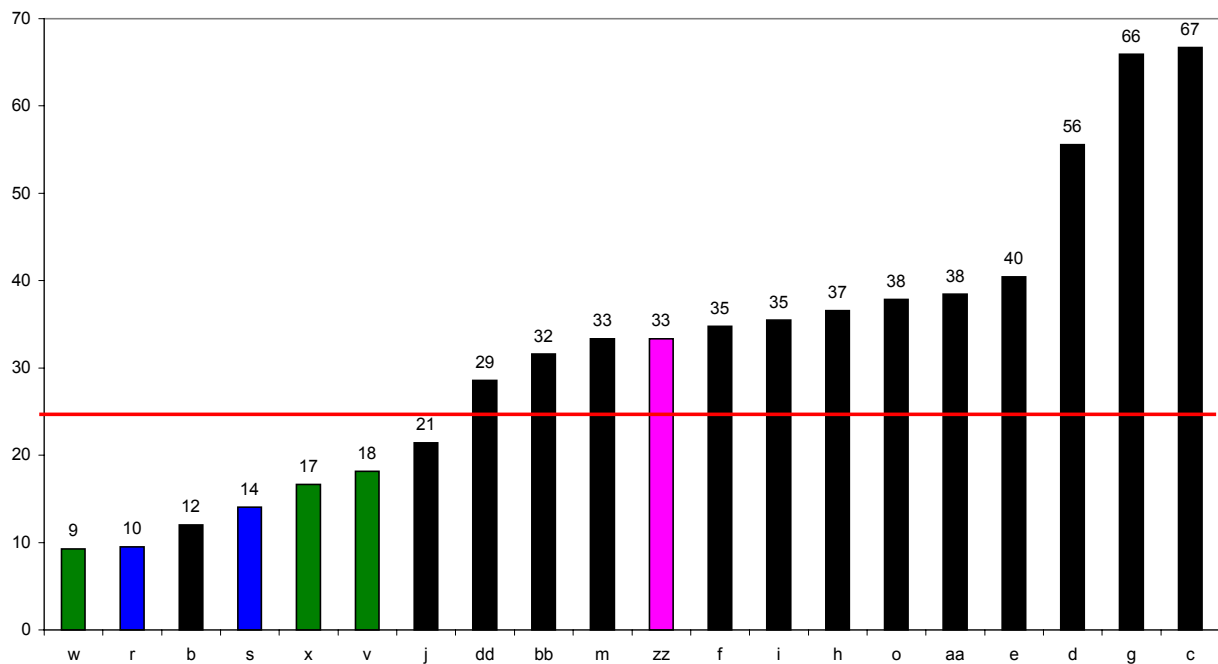
Ecoles d'architecture : 4 K€

3-9 Pourcentage d'HDR parmi les enseignants-chercheurs (=C9)

Définition du ratio : il est le rapport du nombre d'enseignants-chercheurs titulaires de l'Habilitation à Délivrer de la Recherche (HDR) ou équivalent sur le nombre d'enseignants-chercheurs et chercheurs dans l'établissement.

Le pourcentage moyen d'enseignants-chercheurs titulaires de l'HDR ou équivalent s'élève à **31 %**, en hausse puisque le taux était de 24 % l'année dernière.

Pourcentage d'HDR -ou équivalent- parmi les enseignants-chercheurs



Moyenne pondérée, par famille d'écoles :

Ecoles d'ingénieurs : 40 %

Ecoles de management : 12 %

Ecoles d'architecture : 20 %

Ecoles à enseignement spécialisé : non significatif (1 seule réponse)

3-10 Nombre de thèses en cours dans les établissements encadrées par les enseignants-chercheurs (=C10)

Le nombre de thèses en cours dans les établissements de l'AGERA encadrées par les enseignants-chercheurs de ces mêmes établissements est de **1 511** en 2005-2006 au total pour les établissements ayant répondu.

Parmi elles, on compte 236 thèses CIFRE.

3-11 Indicateurs relatifs à l'ouverture sociale

Nombre d'apprentis	802	
Nombre d'individus en formation continue diplômante	863	
	Financement propre 32 %	Financement par l'entreprise 68 %
Nombre de diplômes délivrés par la VAE	52	
Nombre de candidats VAE ayant eu une validation partielle et étant engagés dans le dispositif d'obtention du diplôme	30	

III- Présentation des critères de performance 2005-2006 : le projet pédagogique

Le questionnaire Critères de Performance portait cette année sur le projet pédagogique à travers l'étude des critères suivants :

- ✗ CRITERE 1 : Evaluation structurée de la formation auprès des étudiants, diplômés, employeurs
- ✗ CRITERE 10 : Flexibilité des contenus pédagogiques
- ✗ CRITERE 12 : Activités para-scolaires extérieures des futurs diplômés
- ✗ CRITERE 4 : Ouverture sociale et humanitaire
- ✗ CRITERE 5 : Exigence d'un niveau en langues étrangères
- ✗ CRITERE 13 : Place des TICE dans le programme pédagogique

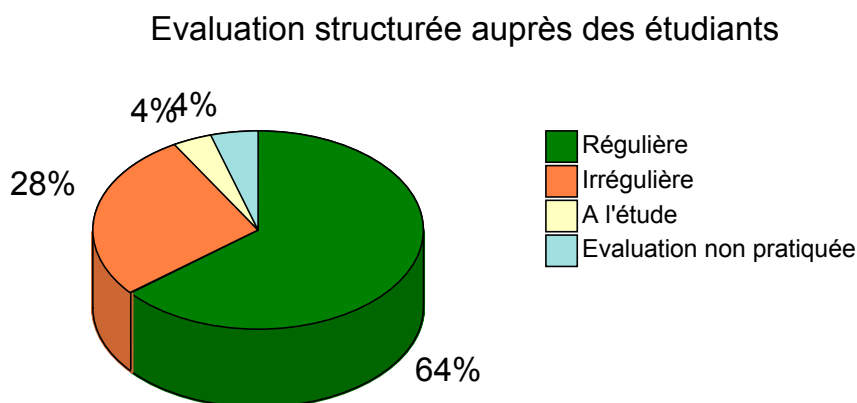
Comme il avait été établi pour la première fois pour la campagne 2002-2003 , le questionnaire se découpe désormais en 3 parties et chaque année, seule une partie des critères est traitée, les mêmes critères revenant tous les trois ans.

Comme précisé en introduction, le taux de réponse à cette enquête Critères « création de valeurs » est de 67,6 % (25 écoles sur 37).

Critère n°1 : évaluation structurée de la formation auprès des étudiants, diplômés, employeurs

1- L'école a-t-elle mis en place et utilise-t-elle une évaluation structurée portant sur un panel ?

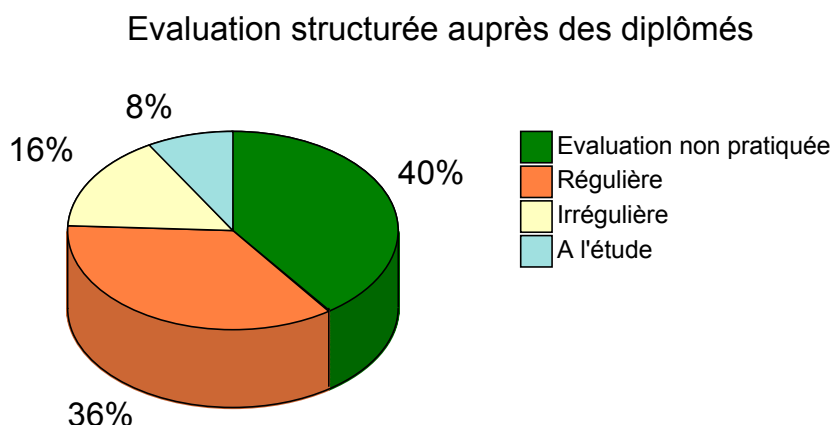
1a- Après des étudiants



92 % des écoles répondantes pratiquent une évaluation de la formation auprès de leurs étudiants, qu'elle soit régulière (64 %) ou irrégulière (28 %), alors que 4 % des écoles étudient cette possibilité.

En 2002-2003 les taux étaient voisins : évaluation régulière 61 %, évaluation irrégulière 28 %, à l'étude 11 %.

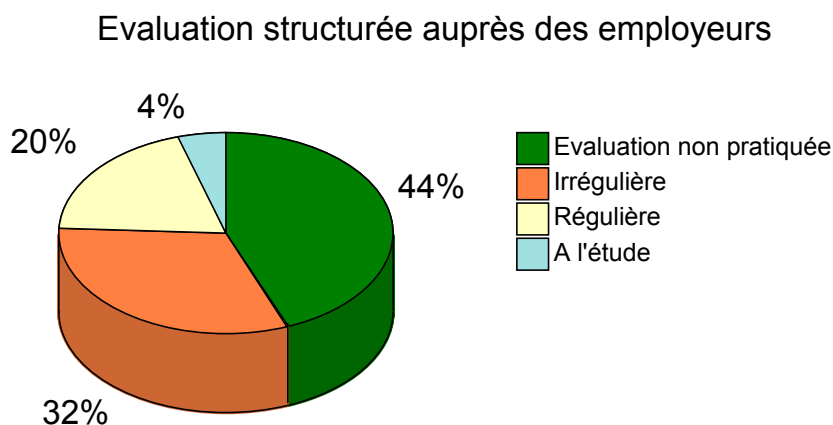
1b- Auprès des diplômés



Une évaluation de la formation est pratiquée auprès des diplômés dans la majorité des cas : 52 % : la fréquence est régulière pour 36 % des cas, et irrégulière à hauteur de 16 %.

En 2002-2003, l'évaluation était régulière pour 50 % des réponses, et irrégulière à hauteur de 28 %. Les moyennes sont donc en baisse.

1c- Auprès des employeurs



De même lorsqu'il s'agit de mener une évaluation de la formation auprès d'employeurs, le taux de réponse "évaluation non pratiquée" a doublé en 3 ans : il passe de 21 % en 2002-2003 à 44 % cette année.

Parallèlement le taux de réponse "évaluation irrégulière" passe de 42 % à 32 %. Ce qui laisse penser que des écoles qui menaient une évaluation irrégulière ont stoppé ces actions.

Le taux d'évaluation régulière, lui, est stable : il était de 21 % en 2002-2003, il est aujourd'hui de 20 %.

Critère n°10 : flexibilité des contenus pédagogiques

2- Quels facteurs font évoluer le programme pédagogique ?

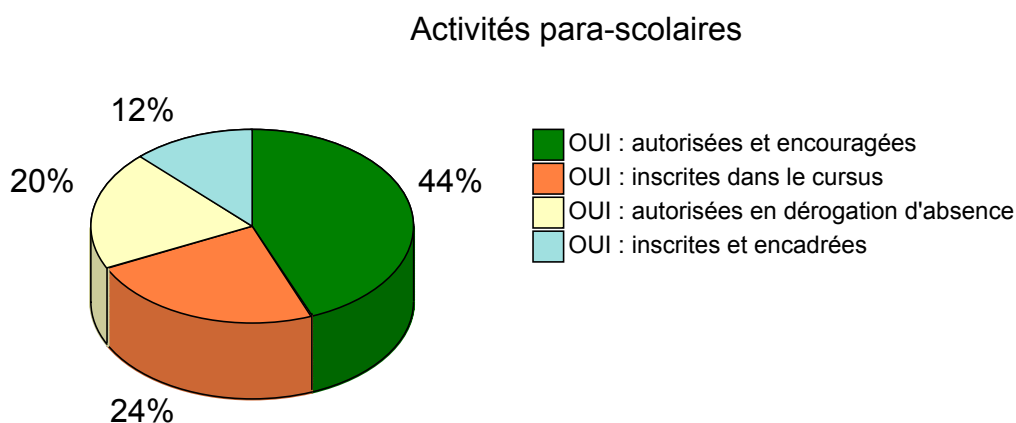
Question à réponses multiples ordonnées.

- L'item "adaptation au marché" est le plus souvent cité en 1^{er} motif d'évolution du programme pédagogique, avec 57 % des réponses (contre 39,4 % en 2002-2003). Viennent ensuite : "la gouvernance interne" avec 24 % des réponses (contre 36,4 % en 2002-2003) et "l'application de directives externes" avec 19 % (contre 24, 2 % lors de la précédente enquête).
- En choix n°2, les indicateurs proposés les plus cités sont :
 - "La gouvernance interne" : 43 %.
 - "Application de directives externes" : 38 %.
 - "Adaptation aux besoins du marché" : 19 %.
- Cités en 3^e position :
 - "Application de directives externes" : 43 %.
 - "La gouvernance interne" : 33 %.
 - "Adaptation aux besoins du marché" : 24 %.

L'adaptation au marché est la raison la plus souvent citée en tant que déclencheur d'une évolution du programme pédagogique, mais les deux autres raisons ont un rôle significatif.

Critère n°12 : activités para-scolaires extérieures des futurs diplômés

3- Existe-t-il une politique d'encouragement des activités para-scolaires ?



100 % des écoles sondées encouragent les activités para-scolaires, elles étaient 94,4 % il y a 3 ans.

Ces activités sont autorisées et encouragées dans 44 % des cas, ce qui correspond à la politique la plus minimaliste. Ce chiffre est en nette diminution, puisqu'il atteignait 65 % en 2002-2003.

Dans 24 % des cas, les activités para-scolaires sont inscrites dans le cursus, ce qui correspond en revanche à la politique la plus volontariste. Cette proportion est en forte progression, puisque le taux était de 10 % en 2002-2003.

Dans 20 % des cas, ces activités sont non seulement autorisées, mais donnent lieu à une dérogation d'absence.

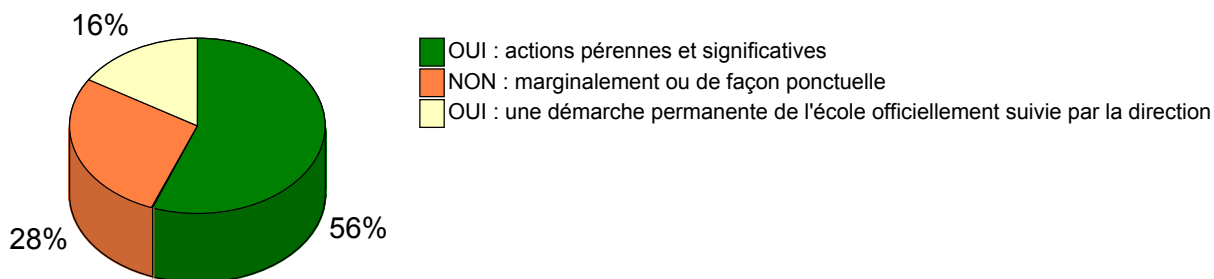
Pour les 12 % des cas restants, le para-scolaire est inscrit au cursus tout en étant encadré.

Critère n°4 : ouverture sociale et humanitaire

4- Existe-t-il un engagement dans des actions sociales et/ou humanitaires ?

4a- Engagement des élèves

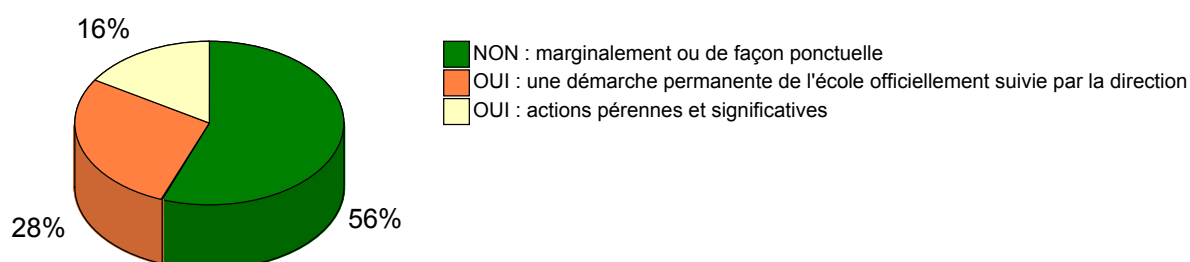
Engagement des élèves dans des activités sociales et/ou humanitaires



Les taux sont pratiquement identiques à ceux de la campagne 2002-2003 : l'engagement des élèves dans des actions sociales et/ou humanitaires est de 56 %; les "démarches permanentes de l'école officiellement suivies par les directions" s'élèvent à 16 %.

4b- Engagement des personnels et de l'école

Engagement des personnels et de l'école dans des activités sociales et/ou humanitaires



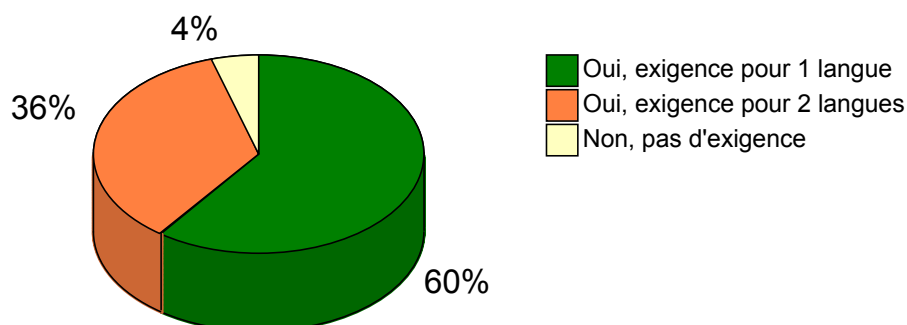
Ce volet est en pleine progression : dans 28 % des établissements interrogés une démarche permanente officiellement suivie par la direction a été lancée en terme d'actions sociales et/ou humanitaires. Ce taux était nul il y a 3 ans !

Dans 16 % des cas des actions pérennes et significatives sont engagées, contre 5,6 % en 2002-2003.

Critère n°5 : exigence d'un niveau en langues étrangères

5- L'école a-t-elle rendu obligatoire un niveau en langues étrangères pour l'obtention du diplôme ?

Exigence d'un certain niveau en langues étrangères



Là encore, les résultats progressent : 96 % des établissements exigent un niveau minimum pour une ou deux langues étrangères.

Lorsqu'une langue est exigée, l'anglais est la langue qui s'impose dans 86,6 % des cas (par le biais de TOEFL, du TOEIC ou du First Certificate), pour les 13,4 % restants, un choix est proposé aux étudiants.

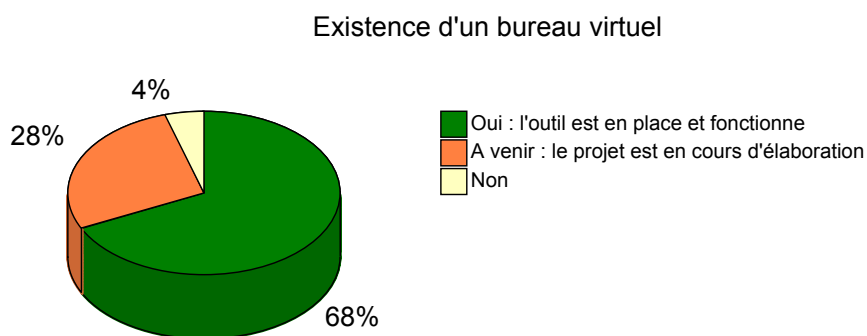
Les tests de niveaux utilisés pour l'anglais sont :

- le TOEIC (minimum de 750 points)
- le TOEFL (minimum de 550 points)
- le First Certificate in English (FCE) ou le Certificate in Advanced English (CAE)

Critère n°13 (nouveau) : place des TICE dans le projet pédagogique

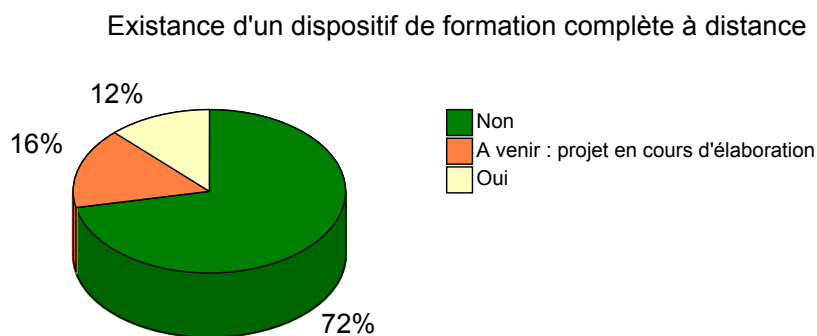
6- Quelle est la place accordée aux TICE * dans le projet pédagogique ?

6a- L'école propose-t-elle un bureau virtuel (ou e-campus, portail, ...) ?



La mise en place de bureaux virtuels dans les établissements se généralise : 68 % des écoles sondées l'ont déjà mis en place, 28 % travaillent sur projet dans ce sens.

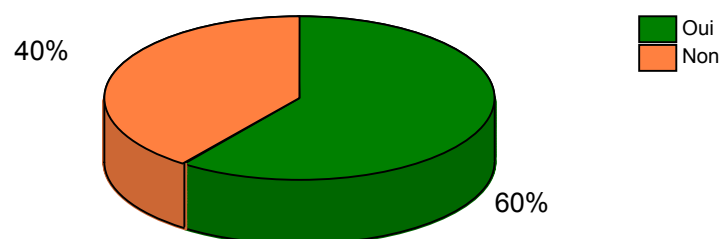
6b- L'école propose-t-elle un dispositif spécifique de formation complète à distance ?



En revanche les offres de formation complète à distance restent à développer : elles existent dans 12 % des établissements, et sont à l'étude dans 16 % des cas.

6c- Les TICE sont-elles intégrées dans l'offre de Formation Continue ?

Intégration des TICE dans l'offre de formation continue



Les TICE sont majoritairement intégrées dans les offres de formation continue des établissements : 60 % des réponses.

* * *